

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 29 MARS 2016

Ordre du jour

16-11.	Assainissement – Rapport d'activités 2015 du service d'assainissement.....	2
16-12.	Culture – Finances – Partenariats culturels – Petra neue – Jazz o'camelias – Théâtre à Plescop – Plescophonie	5
16-13.	Enfance et jeunesse – Finances – Convention de partenariat avec ERDF et Morbihan Energie pour l'amélioration de l'esthétique des ouvrages de distribution publique d'électricité	6
16-14.	Finances – Compte administratif 2015 – Budget principal.....	7
16-15.	Finances – Compte administratif 2015 – Budget annexe d'assainissement	9
16-16.	Finances – Compte administratif 2015 – Budget annexe économique	10
16-17.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2015 – Commune	12
16-18.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2015 Assainissement.....	12
16-19.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2015 Economique.....	13
16-20.	Finances – Vote des taux d'imposition 2016.....	13
16-21.	Finances – Budget primitif 2016 de la commune	14
16-22.	Finances – Budget primitif 2016 Assainissement	19
16-23.	Finances – Budget primitif 2016 Economique.....	21
16-24.	Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2016.....	22
16-25.	Finances – Enfance – Contrat d'association avec l'école privée Ste Anne.....	25
16-26.	Finances – Développement – ZAC de Park Nevez – Acquisition foncière- Portage foncier par la SAS Foncière du Morbihan.....	26
16-27.	Finances – Jeunesse – Installation d'un interphone vidéo de protection de l'école Française DOLTO – Demande de subvention au titre de la DETR 2016	27
16-28.	Institutions - Finances - Vannes aggro - Modifications des statuts - Compétence sur les abris de bus - Prise en compte d'évolutions législatives.....	28
16-29.	Personnel – Finances – Modifications du tableau des effectifs – Transformation d'emplois .	30
	Informations générales	

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le lundi 21 mars 2016, s'est réuni le mardi 29 mars 2016, en session ordinaire en mairie.

Présents (21) : Loïc LE TRIONNAIRE (Président de la séance), Bernard DANET, Raymonde BUTTERWORTH, Franck DAGORNE, Jean Louis LURON, Claire SEVENO, Dominique ROGALA, Jérôme COMMUN, Françoise FOURRIER, Serge LE NEILLON, Nathalie GIRARD, André GUILLAS, Sandrine CAINJO, Laurent LE BODO, Aminata ANDRE, Anne PERES, Vincent BECU, Jean Claude GUILLEMOT, Danielle GARRET, Cyril JAN, Valérie QUINTIN

Absents ayant donné pouvoir (4) : Christel MENARD, Tanguy LARS, Pascale LE ROY-TAGAU, Fabien LEVEAU respectivement à Laurent LE BODO, Jean Louis LURON, Aminata ANDRE, Cyril JAN

Absents (2) : Anne Marie BOURRIQUEN, Séverine LESCOP

Secrétaire de séance : Anne PERES

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Unanimité des membres présents (25 p)

Délibération du 29 mars 2016

16-11. Assainissement – Rapport d'activités 2015 du service d'assainissement

Serge LE NEILLON lit et développe le rapport suivant :

I. Historique

Jusqu'en 1996, le service d'assainissement faisait l'objet d'une délégation de service public dont le délégataire était l'entreprise Saur. Depuis cette date, le service fonctionne en régie communale.

II. Organisation du service communal

A) Aspects organisationnels

Le service fonctionne sous la responsabilité de l'adjoint aux finances et aux travaux. De 1996 à 1998, ce service a fonctionné avec un seul agent, accompagné par l'équipe administrative sur les aspects juridiques et financiers. Depuis 1998, il est techniquement assisté d'un second agent permanent, auquel est ponctuellement associé un vacataire lors de diagnostics Spanc :

Responsabilité	Grade	Temps
Fonctionnel		
Directeur général des services	Attaché principal	15%
Adjointe DGS	Attaché	15%
Responsable de l'urbanisme	Attaché	10%
Comptabilité 1	Rédacteur	20%
Comptabilité 2	Adjoint administratif 1° cl	10%
Secrétariat technique	Emploi d'avenir	10%
Opérationnel		
Responsable du service	Agent de maîtrise ppal	100%
Agent technique	Adjoint technique 2° cl	100%

B) Aspects financiers

Nos ressources nous permettent toujours d'envisager sereinement le développement du service et de poursuivre le financement des travaux de réhabilitation des réseaux les plus anciens, ainsi que de prévoir l'extension de la future station d'épuration.

La crise, et le ralentissement subséquent du développement, induit toutefois un tassement de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC). Il convient donc de suivre attentivement l'évolution de la redevance d'assainissement (RA) qui constitue une ressource sûre et durable, et qui doit au moins équilibrer les charges de structure (personnel, etc.).

Par ailleurs, il convient de noter que le conseil départemental, tirant ses conclusions de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, entend désormais revoir les conditions de sa participation au financement du développement de l'assainissement collectif, qui s'effectuerait désormais « au cas par cas » sans que cette notion n'ait été très clairement définie. Par ailleurs, l'agence de l'eau, autre financeur important, a décidé d'augmenter ses taux de financement en durcissant toutefois les conditions d'éligibilité à ses financements. Nous discutons donc depuis 2015 avec ces partenaires pour connaître l'étendue exacte de leur réelle implication.

C) Etendue du service

En 2005, l'assemblée avait décidé l'extension des compétences du service en créant le service public d'assainissement non collectif. Sa mission, bien que limitée à une activité de police de la salubrité, a été considérée comme relevant du service marchand par les services de l'Etat et a donné lieu, en 2007, à l'application d'une redevance annuelle de 16.50 €, ainsi qu'à l'établissement d'un état complémentaire dans le budget annexe d'assainissement.

A ce jour, 605 installations neuves ou anciennes ont été visitées grâce notamment à l'intervention d'un agent non titulaire chargé d'apporter un soutien aux agents en place. Une nouvelle campagne sera mise en place de manière progressive, en veillant à ne pas alourdir la charge des particuliers, mais, dans l'immédiat, nous traitons les installations neuves.

III. Les indicateurs techniques

A) La station d'épuration

- Situation : Tréhuinec
 - Maître d'ouvrage : Commune de Plescop
 - Maîtrise d'œuvre : DDTM (ancienne DDAF)
 - Constructeur : Sade
 - Mise en service : Février 2004
 - Réception : Juillet 2004
 - Type : Boues activées avec aération prolongée et traitement de boue de type rhysofite
 - Milieu récepteur : Ruisseau du Moustoir (partagé avec la commune de PLOEREN)
 - Police des eaux : Etat
 - Capacité nominale : 6000 eh (1 habitant théorique raccordé rejetant 60 DBO5/j) – 360 kg DB05/j – 1300 m³/j en puits nappe haute – 102 m³/h en pointe
 - Volume entrant : 232 885 m³ contre 278 982 m³ en 2014
 - Volume sortant : 254 638 m³ contre 265 342 m³ en 2014
- La différence entre le volume entrant et le volume sortant est toujours liée au matériel de comptage des débits : pour l'entrée, il s'agit d'un électromagnétique plus précis que l'ultrason qui mesure le débit de sortie.*

B) Le réseau d'assainissement collectif

1) Présentation générale

Le réseau de collecte des eaux usées, de type séparatif, porte sur l'ensemble des secteurs urbanisés du bourg ; il est entièrement gravitaire en conduite moyenne de 200 mm de diamètre. Les effluents collectés sont acheminés à la station d'épuration de Tréhuinec, par une canalisation de diamètre 250 mm et de 1,200 km de long, en service depuis février 2004.

Dans les secteurs urbanisés où le réseau séparatif n'est pas réalisé, les eaux ménagères, après dégraissage préalable et les eaux vannes sont traitées dans des dispositifs individuels d'épuration.

Une partie périphérique du bourg a été réhabilitée par des actions plus ou moins fortes mais c'est surtout sur le réseau du centre-bourg, le plus ancien et donc le plus obsolète, que se concentrent toujours nos efforts.

2) Réseau en service

Le réseau couvre actuellement tout le centre-bourg :

- Longueur : 30 km 374 ml contre 30,154 km l'an passé
- Nombre de postes de relèvement : 4 (en tête de station d'épuration, au Goh Len et au complexe sportif). Il existe un poste de relèvement privé rue Cloérec / Le Talour
- 765 regards d'inspection
- Nombre de raccordés : 2504 foyers contre 2473 l'an passé.

IV – Les indicateurs financiers

A) Le prix de l'assainissement

1) Modalités de tarification

1.1. La tarification appliquée aux abonnés résulte du règlement de fonctionnement du service. S'il s'agit d'un déversement ordinaire, l'évolution du tarif dépend de la décision prise chaque année par le conseil municipal.

1.2. Les déversements spéciaux obéissent à des règles différentes en ce qui concerne les volumes d'eaux usées pris en compte. Mais ces volumes sont assujettis aux tarifs applicables aux déversements ordinaires (cas des exploitants agricoles et des usagers qui s'alimentent partiellement ou totalement à une autre source que le service des eaux).

1.3. Les tarifs des eaux industrielles et leur évolution sont normalement fixés par des conventions particulières, en fonction des caractéristiques des rejets et de la réglementation spécifique applicable à ces eaux. Aucune convention de ce type n'est actuellement souscrite.

2) Les éléments du prix de l'assainissement

2.1. Ils sont constitués par :

- un abonnement, qui constitue en fait un droit d'accès au service ;
- le tarif applicable aux volumes d'eaux usées définis à partir de la consommation d'eau potable relevée sur le compteur de l'utilisateur (avec une seule tranche depuis 2011) ;
- la T.V.A. à 10% ;
- la redevance spéciale de l'agence de l'eau : le coût a augmenté sans que la commune en bénéficie puisqu'elle lui en reverse aussitôt le fruit ; en cela, la commune ne constitue finalement qu'une boîte postale budgétaire et comptable.

2.2. Les tarifs sont les suivants :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
- Abonnement annuel	38.00 €	38.00 €	38.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €
- Consommations								
- Tranche 1 (1 à 100 m ³)	1.25 €	1.25 €	1.25 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €
- Tranche 2 (plus de 100 m ³)	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €				

3) Simulation d'évolution des prix sur la base d'une consommation de 120 m³

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
- Abonnement annuel	38.00 €	38.00 €	38.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €
- Consommations	120 m ³	120 m ³	120 m ³	120 m ³	120 m ³	120 m ³	120 m ³	120 m ³
- Tranche 1 (1 à 100 m ³)	125.00 €	125.00 €	125.00 €	168.00 €	168.00 €	168.00 €	168.00 €	168.00 €
- Tranche 2 (plus de 100 m ³)	28.00 €	28.00 €	28.00 €					
Total	191.00 €	191.00 €	191.00 €	213.00 €	213.00 €	213.00 €	213.00 €	213.00 €

Les choix passés de dynamiser la redevance permettent aujourd'hui de faire face à nos charges nouvelles tout en absorbant le tassement du développement lié à la crise.

B) Les autres indicateurs financiers

Parmi les autres ressources d'exploitation de l'exercice figurent les postes ci-après :

- les participations pour raccordement à l'égout, pour un montant de 52 701.29 € en 2015 pour 44 442.62 € en 2014, payées auparavant par les nouveaux abonnés à la suite de l'émission du permis de construire, et désormais lors du raccordement effectif de la construction ;
- les subventions d'investissements qui s'élèvent à 12 592.50 en 2015 pour 67 475.36 € en 2014, ce qui est normal compte tenu du volume de travaux de l'année n-1.

L'annuité de la dette hors ICNE (Intérêt courus non échus) réglée au cours de l'exercice 2014 a baissé à 61 219.65 €, soit 24.44 € par foyer abonné contre 25.15 €/fa en 2014. Cette situation s'explique par l'extinction progressive d'emprunts et surtout par le remboursement des avances consenties par l'Agence de l'eau.

Enfin, le service d'assainissement a réglé, en 2015, 260 645.28 €, hors TVA, au titre des travaux.

Globalement, il s'agissait comme l'an passé d'une année de transition, même si des travaux conséquents sont intervenus et interviennent encore sur les réseaux anciens pour lutter contre les eaux claires.

Principales remarques

Serge LE NEILLON explique la notion de « DBO5 » puis Jean Claude GUILLEMOT s'étonne de la référence à la perception de la redevance pour le compte de l'Agence de l'eau.

Le maire et Bernard DANET lui expliquent qu'il s'agit simplement d'indiquer que la commune n'en bénéficie pas directement et qu'elle ne constitue qu'une boîte postale par laquelle passe cette taxe.

Le conseil municipal a ainsi pris acte du présent rapport d'activités proposé par la commission "Finances et travaux" du 17 mars 2016.

Délibération du 29 mars 2016

16-12. Culture – Finances – Partenariats culturels – Petra neue – Jazz o'camelias – Théâtre à Plescop – Plescophonie

Nathalie GIRARD lit et développe le rapport suivant :

Voilà de nombreuses années, la commune de Plescop a entendu mener des partenariats étroits avec des acteurs culturels de son territoire afin de donner de Plescop une image dynamique et diversifiée, et répondre également au besoin culturel de la population.

Dans ce contexte, quatre partenariats ont été engagés avec :

- l'association Petra Neue, notamment pour la promotion d'une culture bretonne riche, vivante et ouverte sur le monde ;
- l'association Jazz O'camelias, pour la promotion du jazz au travers d'un concert de qualité, sympathique et convivial, qui vient clore l'été ;
- l'association Théâtre à Plescop, qui entend développer des actions permettant la découverte de cet art majeur qui associe le texte aux arts vivants ;
- et, enfin, avec Plescophonie avec laquelle elle déjà un partenariat qu'elle entend élargir.

Il convient aujourd'hui d'en apprécier la portée :

1. Partenariat avec Petra Neue

- **Promouvoir la culture bretonne**
 - **Animations culturelles** : le Roué Waroch a maintenu l'an passé son orientation festivalière et a accueilli un public toujours très important, même s'il a connu un léger déficit lié au coût des têtes d'affiche ; il a su en particulier maintenir son attractivité vers les jeunes. Cette manifestation reste toujours bien relayée par les médias locaux et régionaux mais également par les réseaux sociaux. Elle assure par ailleurs une réelle convivialité entre les nombreux bénévoles issus d'associations différentes qui collaborent entre elles (coureurs à pied, amis la chapelle St Hamon, etc.). Par ailleurs, le bilan de la fête de la musique reste toujours très positif et draine un public conséquent.
 - **Développement culturel et pédagogique** : Les actions d'éveil à la culture bretonne des enfants des écoles se développent toujours (100 interventions), notamment par le soutien renouvelé de Vannes agglomération qu'ont obtenu l'association et la municipalité. Les cours de langue bretonne pour les adultes se maintiennent toujours à un bon niveau avec 26 apprenants, auxquels s'ajoute les apprenants d'instruments de musiques et chants traditionnels (32 élèves). Quant aux actions de collectage, elles se poursuivent en partenariat avec l'association Dastum.
 - **Promouvoir l'image de Plescop comme une commune dynamique et ouverte** : l'image de Plescop comme une commune bien vivante et dynamique est largement relayée à cette occasion au travers de tous les médias traditionnels (France Bleue, Radio Bro Gwened, presse régionale, etc.) mais également les réseaux sociaux qui relayent très rapidement l'information.

2. Partenariat avec Jazz O'camelias : la soirée de jazz accueille désormais régulièrement près de 1000 spectateurs, ce qui, ajouté à la grande qualité des prestations artistiques, participe à l'écho médiatique favorable que connaît cette manifestation. Ce rendez-vous reste également un élément de lien social fort entre les plescopais de tous horizons.

3. Théâtre à Plescop : l'association a cette année rencontré des difficultés à organiser les 4 spectacles envisagés en raison, d'une part, de la charge importante que représente un tel engagement, et d'autre part, de la participation communale jugée insuffisante pour financer de tels spectacles (250€/spectacle). Elle n'a donc organisé qu'une seule pièce et propose pour 2016 de limiter ses interventions à 3 spectacles auxquelles la commune participerait à hauteur de 400 € par pièce jouée.

4. Plescophonie : la commune a engagé depuis de nombreuses années un partenariat fructueux avec l'association Plescopphonie afin que les élèves bénéficient d'un accès à l'apprentissage musical à des tarifs abordables. Ce partenariat donne toute satisfaction et a été étendu en 2015 à l'organisation d'un concert qui a toutefois connu des débuts timides. Il est néanmoins proposé de poursuivre cette expérimentation cette année afin d'ouvrir un peu plus l'offre culturelle musicale.

Au-delà de difficultés conjoncturelles que peuvent connaître les acteurs de la vie culturelle associative, il est proposé de reconduire ces partenariats qui bénéficient également à la bonne image de la commune et donnent la possibilité aux Plescopais d'accéder à des prestations culturelles de qualité à des coûts raisonnables.

Principales remarques

Jérôme COMMUN souligne la complémentarité de ces 4 partenariats ainsi que leur objectif commun de permettre un accès à la culture pour tous. Il considère que ces actions constituent des repères importants dans la vie communale.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions « Culture, patrimoine et tourisme » et « Finances et travaux » des 17 février et 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la reconduction de ses partenariats ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 29 mars 2016

16-13. Enfance et jeunesse – Finances – Convention de partenariat avec ERDF et Morbihan Energie pour l'amélioration de l'esthétique des ouvrages de distribution publique d'électricité

Anne PERES lit et développe le rapport suivant :

Soucieuse de préserver et/ou de valoriser un environnement de qualité pour ses habitants, la commune de Plescop avait souhaité améliorer l'esthétique et l'intégration des ouvrages concédés de distribution publique d'électricité, tout en associant ses jeunes à cet acte citoyen.

Bien que les travaux de nettoyage ou d'embellissement de ces ouvrages ne fasse pas partie des missions dévolues par le cahier des charges de distribution publique d'électricité au concessionnaire ERDF, le syndicat intercommunal Morbihan Energies et ERDF Direction territoriale Morbihan, partageant les préoccupations d'aménité urbaine de la commune et considérant que les éventuelles dégradations de ces ouvrages portaient atteinte à leur image, avaient également souhaité participer aux travaux d'amélioration de la qualité de l'environnement urbain.

Ce partenariat consistait au versement d'une participation de 500 € par ouvrage embelli (rue de la République, en cœur de bourg, et rue Camille Claudel, dans l'espace d'activités économiques) par les travaux suivants :

- nettoyage, décapage et pose d'une sous-couche réalisés par le service technique ;
- peintures artistiques sur le génie civil des postes réalisés par de jeunes adolescents, accompagnés par un professionnel et encadrés par le pôle enfance et jeunesse de la commune de Plescop.

Cette opération s'étant avérée concluante, tant d'un point de vue pédagogique qu'artistique, il est proposé de la reconduire annuellement dès lors que les conditions financières restent inchangées.

Principales remarques

Jean Louis LURON estime que la première opération a été concluante car la confiance accordée aux jeunes a permis d'apporter un peu de gaieté dans le centre-bourg et à Atlanparc. Il relève d'ailleurs que l'œuvre d'Atlanparc a été sélectionnée comme étant l'une des 5 plus belles de Bretagne ce qui n'était guère évident car les jeunes artistes partent d'un volume simple à habiller.

Bernard DANET précise que cette délibération induit une reconduction implicite tant que les conditions financières demeurent inchangées. Jean Louis LURON ajoute que les projets devront eux-mêmes évoluer en partenariat avec le conseil municipal des jeunes.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" le 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la convention de partenariat précitée ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 29 mars 2016

16-14. Finances – Compte administratif 2015 – Budget principal

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

Chaque année, l'assemblée est appelée à se prononcer sur le compte administratif de la commune et, à cette occasion, une synthèse détaillée de l'exécution des comptes était fournie à chaque conseiller municipal.

Cette année, la loi NOTRe a transformé cette bonne pratique démocratique en exigence légale en l'agrémentant de quelques ratios figurant déjà dans les documents légaux.

I. Evolution des grandes masses

Ces dernières ont été largement présentées lors du débat d'orientations budgétaires, mais elles sont précisées dans le nouveau contexte légal.

En liminaire, et de manière générale, il est permis de considérer que l'exécution du budget 2015 s'est déroulée de manière très satisfaisante en fonctionnement et relativement habituelle en investissement.

OBJET	PREVU	REALISE	OBSERVATIONS
Dépenses de fonctionnement <i>hors autofinancement</i>	4 390 265.92	4 298 296.26	Le niveau général des dépenses s'inscrit en deçà de ce qui était prévu (-2%) principalement en raison de la bonne maîtrise des dépenses conjuguée à la baisse des coûts de l'énergie. S'ajoute à cela diverses enveloppes prudentielles non utilisées, le budget constituant une limite et non un objectif de dépenses.
Recettes de fonctionnement	4 759 361.57	5 066 288.18	Les recettes se sont avérées beaucoup plus dynamiques, d'une part parce qu'elles étaient prévues de manière prudentielle mais également parce que des évolutions non prévisibles sont intervenues. Ainsi, la taxe sur les droits d'enregistrement constituait auparavant le produit d'une péréquation départementale et elle est désormais directement perçue par la commune (+120 KE env.).
Autofinancement	369 095.65	767 991.92	En conséquence, nous avons réalisé un autofinancement nettement plus important que celui voté (350 KE) et même envisagé (550 KE) : 767 991.92 €
Dépenses d'investissement	3 760 599.18	2 030 923.95	Le niveau de réalisation est relativement faible (54 %) mais s'inscrit dans les moyennes observées en raison de décalages constants entre les prévisions de travaux et leur réalisation, et notamment s'agissant de la construction de l'espace multifonctions qui pèse évidemment lourdement dans cette tendance.
Recettes d'investissement	3 760 599.18	2 036 175.21	A l'exception des ressources propres de la commune (Taxe d'aménagement, FCTVA, etc.) qui ont connu un bon niveau d'exécution (+23.75 %), et des excédents reportés qui sont nécessairement conformes, les autres recettes d'investissement sont pour l'essentiel constituées des subventions et de l'emprunt. Dans la mesure où les investissements ont glissé, les recettes liées à ces dépenses glissent également.
Résultat	0	5 251.26	Le résultat d'investissement est donc positif. S'ajoute à cela le résultat positif de l'an passé (121 KE), ce qui situe le résultat cumulé à 126 893.22.

II. Ratios d'équilibre financier et budgétaire

Au-delà des ratios évoqués lors du débat d'orientations budgétaires, qui nous paraissent plus pertinents pour apprécier la réalité d'une situation financière, voici les ratios légaux :

	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	BP 15	CA 15
Nombre d'habitants	4770	4775	4793	4808	4828	4949	5259	5259
Dépenses réelles de fonctionnement en euros/habitant	616,93	651,75	689,5	724,57	772	774	786	786
Produits des impositions directes en euros/habitant	368,21	407,17	443,74	475,14	500	522	499	509
Recettes réelles de fonctionnement en euros/habitant	825,13	852,3	919,51	1003,2	1005	981	887	957
Dépenses d'équipement brut en euros/habitant	283,39	635,02	669,13	803,81	409	229	685	360
Encours de dette en euros par habitant	309,41	252,21	251,27	226,66	198	166	151	133
DGF en euros par habitant	216,19	207,64	209,23	200,65	192	171	105	106
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	61,07	63,06	63,29	65,72	65,35	66,58	65,67	67,45
Dépenses de fonctionnement + rbt de dettes /recettes réelles de fonctionnement	78,37	79,79	77,97	74,83	77,58	80,28	91,50	83,13
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	34,35	74,51	72,77	80,12	40,85	25,55	77,24	37,95
Encours de dette /recettes réelles de fonctionnement	37,3	36,3	27,33	22,59	19,79	17,07	17,04	14,38

III. Exécution budgétaire

L'exécution du budget primitif principal de la commune, voté par chapitre, s'est effectuée ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture de l'exercice 2014	121 641.96	889 264.22
Part affectée à l'investissement 2015	889 264.22	
Compte administratif 2015		
Recettes	2 036 175.21	5 066 288.18
Dépenses	2 030 923.95	4 298 296.26
Résultat de l'exercice 2015	5 251.26	767 991.92
Résultat de clôture de l'exercice 2015	126 893.22	767 991.92

Soit un excédent global tous budgets (principal et annexes) et toutes sections confondus de 1 051 234.40 € contre 1 361 151.25 € l'an passé.

Annexe : *Compte administratif (synthèse explicative détaillée)*

Principales remarques

Bernard DANET développe les grandes lignes et les points les plus saillants du compte administratif 2015 en précisant à cette occasion que, contrairement à l'Etat, les communes ne dépensent que ce dont elles disposent. Il souligne l'évolution de l'épargne qui passe de 369 KE à 768 KE env. en raison de recettes beaucoup plus dynamiques que prévues. En investissement, il note l'impact du décalage des travaux de construction de l'Espace enfance multifonctions et insiste sur la difficulté à trouver des entreprises pour intervenir sur la maison de l'enfance.

Le débat s'engage alors sur ce point puisque Cyril JAN évoque une infructuosité qui dure depuis près de 4 ans et qui aurait pu être évitée si la décennale de l'architecte avait été engagée contrairement à ce que soutenaient les services de la mairie. Bernard DANET reconnaît que la situation n'est pas satisfaisante mais précise qu'il n'existait pas de défauts de structure le permettant, ce que conteste Cyril JAN.

Vincent BECU demande à quoi correspond la mission complémentaire de 6,5 KE à Park Nevez. Le maire et Bernard DANET lui précisent qu'il devrait le savoir puisqu'il était adjoint à l'urbanisme quand l'étude a été commandée en 2014. Vincent BECU lui demandant quel est le résultat de cette étude, Bernard DANET lui répond qu'il aurait bien aimé que celui-ci s'occupe de ce résultat quand il était en responsabilité.

Vincent BECU se pose alors la question de voter un compte administratif qui dégage une capacité d'autofinancement 2 fois supérieure à la prévision. Il note notamment le décalage entre les prévisions de dépenses et les réalisations (notamment en investissement) et estime que l'on peut s'interroger sur la sincérité des budgets votés. Cet éloignement de la réalité donne selon lui le sentiment d'une municipalité qui ne sait pas où elle va.

Bernard DANET lui rappelle alors que l'écart, rapporté au budget, est de 6 à 7% ce qui n'est pas déraisonnable en soi. Il rappelle une nouvelle fois que des recettes n'étaient pas inscrites car elles étaient imprévisibles dans cette proportion (Droit d'enregistrement, rendement des impositions, contrat enfance jeunesse de la Caf 56, etc.). Il ajoute que ce serait plutôt le contraire, la surestimation des recettes et la sous-estimation des dépenses, qui aurait pu être inquiétante. Quant à l'investissement, il rappelle là encore le décalage des travaux de l'espace multifonctions.

Le maire estime pour sa part qu'il suffit d'être présent en commission pour obtenir ces précisions mais il relève que Vincent BECU y était absent et non excusé. Vincent BECU répond que cela ne sert à rien d'assister à une commission où sont simplement lues des délibérations, ce que réfute Bernard DANET. Le maire s'étonne de ce jugement porté par Vincent BECU sur le déroulement d'une commission à laquelle il n'a pas assisté. Vincent BECU fait alors un lien entre la commission et une récente réunion de quartier dont la presse s'est faite l'écho. Bernard DANET indique que la majorité applique tout simplement son programme en permettant aux Plescopais de venir s'exprimer sur la vie de leur quartier en dehors de toute polémique entre la majorité et l'opposition. Il regrette à ce titre l'attitude d'une opposition très minoritaire et peu constructive. Cyril JAN réfute les termes « très minoritaire » et « peu constructive », d'abord parce que l'opposition a totalisé plus de 45% des voix aux dernières élections, ensuite parce qu'il a déjà formulé des propositions sur divers dossiers qui n'ont pas été retenues. Il ajoute qu'il a même voté des budgets lors du précédent mandat mais qu'il pourrait désormais demander à regarder toutes les factures, comme il l'a fait pour les temps d'activités périscolaires. Bernard DANET lui précise alors que son observation ne lui était pas adressée.

Le maire insistant en conclusion sur la nécessité d'être présent en commission pour aborder ces questions, Vincent BECU estime qu'il serait également nécessaire que des comptes rendus soient adressés aux absents.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à :

*** Sous la présidence du maire, arrêter le compte de gestion du receveur municipal et lui donner quitus ;**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 6

*** Sous la présidence du premier adjoint, le maire étant sorti de la salle :**

- **constater les identités de valeurs votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;**
- **reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;**
- **arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 6

Délibération du 29 mars 2016

16-15. Finances – Compte administratif 2015 – Budget annexe d'assainissement

Franck DAGORNE lit et développe le rapport suivant :

Chaque année, l'assemblée est appelée à se prononcer sur le compte administratif de la commune et, à cette occasion, une synthèse détaillée de l'exécution des comptes était fournie à chaque conseiller municipal.

Cette année, la loi NOTRe a transformé cette bonne pratique démocratique en exigence légale en l'agrémentant de quelques ratios figurant déjà dans les documents légaux.

I. Evolution des grandes masses

Ces dernières ont été largement présentées lors du débat d'orientations budgétaires, mais elles sont précisées dans le nouveau contexte légal.

En liminaire, et de manière générale, il est permis de considérer que l'exécution du budget 2015 s'est déroulée de manière très satisfaisante en fonctionnement et relativement habituelle en investissement.

OBJET	PREVU	REALISE	OBSERVATIONS
Dépenses de fonctionnement <i>hors autofinancement</i>	589 400.00	415 901.25	Réalisées à seulement 70.56 %, elles comprenaient toutefois des enveloppes prudentielles nécessaires à d'éventuelles interventions lourdes sur la station d'épuration notamment. Elles ont été globalement bien maîtrisées malgré une consommation électrique liée à un fonctionnement problématique du système d'oxygénation des boues qui montent en charge.
Recettes de fonctionnement	589 400.00	531 516.15	La baisse des recettes est cette année importante en raison d'un tassement de la redevance (liée à une plus faible consommation d'eau par les Plescopais ?) et surtout à des écritures d'ordre sur les amortissements de subventions.
Autofinancement	150 120.00	115 614.90	En conséquence, nous avons réalisé un autofinancement assez nettement inférieur aux attentes ce qui accentue le déficit d'investissement sans toutefois nécessiter de recours à l'emprunt compte tenu de la bonne tenue de notre trésorerie.
Dépenses d'investissement	706 585.58	591 410.80	Le niveau de dépense d'investissement (hors déficit antérieur reporté de 158 KE) s'élève à 79% ce qui constitue un bon niveau de réalisation en équipement.
Recettes d'investissement	706 585.58	392 897.18	Les recettes (hors virement de la section d'investissement qui n'est jamais réalisé l'année même) s'exécutent à 70%, ce qui constitue un bon niveau de réalisation mais plus faible que le niveau de dépense. Ce résultat est lié à un différé de subvention sur 2016 (112 KE).
Résultat		-40 271.03	En raison de ce différé, et dans la mesure où la collectivité n'a pas eu à mobiliser d'emprunt compte tenu de sa trésorerie, le déficit budgétaire d'investissement s'accroît de 40,3 KE env. pour atteindre globalement 198.5 KE si l'on reprend le déficit antérieur reporté, ce qui n'est pas anormal en soi.

II. Exécution budgétaire

L'exécution du budget annexe d'assainissement de la commune, voté par chapitre, s'est effectuée ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture de l'exercice 2014	- 158 242.59	232 087.28
Part affectée à l'investissement 2015	232 087.28	
Compte administratif 2015		
Recettes	392 897.18	531 516.15
Dépenses	433 168.21	415 901.25
Résultat de l'exercice 2015	- 40 271.03	115 614.90
Résultat de clôture de l'exercice 2015	-198 513.62	115 614.90

Annexe : Compte administratif (synthèse explicative détaillée)

Principales remarques

Le maire et Bernard DANET estiment que le tassement du produit de la redevance révèle une conduite plus raisonnable des consommateurs d'eau potable. Cyril JAN considère que cela peut être le résultat du développement des récupérateurs de pluie. Bernard DANET approuve mais indique qu'il en existe peu dans les immeubles.

Vincent BECU évoque alors la créance de 78 KE due par la commune au Syndicat d'alimentation en eau potable du canton de Grandchamp. Bien qu'il considère la question comme hors sujet, Bernard DANET lui explique que, à ce jour, la réalité de cette créance n'est pas avérée puisque le SIAEP finance normalement les réseaux structurants et que seuls les réseaux secondaires sont à la charge des opérations, cette répartition ayant été bien respectée à Plescop. Donc, tant que le SIAEP ne sera pas en mesure de prouver la réalité de sa créance, et de son exigibilité, il n'est pas possible de l'inscrire. Vincent BECU n'entend pas l'argument et maintient qu'il existe une dette. Bernard DANET lui réexplique à nouveau le contexte puis précise à Cyril JAN qu'il n'existe aucun devis signé corroborant l'exigibilité de cette somme à ce jour. Le maire conclut ce débat en considérant que c'est de la saine gestion de ne payer que ce que l'on doit.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à :

*** Sous la présidence du maire, arrêter le compte de gestion du receveur municipal et lui donner quitus ;**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 6

*** Sous la présidence du premier adjoint, le maire étant sorti de la salle :**

- constater les identités de valeurs votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;
- arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 6

Délibération du 29 mars 2016

16-16. Finances – Compte administratif 2015 – Budget annexe économique

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

I. Evolution des grandes masses

En liminaire, il convient de préciser que le budget économique constitue un budget de lotissement dont les flux s'exécutent quasi exclusivement en fonctionnement, et l'essentiel de cette section (comme celle de l'investissement) est constitué d'écritures d'ordre constatant des stocks.

OBJET	PREVU	REALISE	OBSERVATIONS
Dépenses de fonctionnement <i>hors autofinancement</i>	3 993 024.38	3 504 130.00	L'exécution se situe à un bon niveau de réalisation (88.95%) mais l'essentiel de ces dépenses constitue des écritures d'ordre. En flux réels, l'exécution ne s'élève qu'à 8.6% car la collectivité n'a ni engagé les acquisitions de terrains budgétisées (-263 KE) ni réalisées certaines études et travaux qui étaient liés à ces acquisitions (-115 KE)
Recettes de fonctionnement	3 993 024.38	3 612 025.80	Les observations précédentes valent ici de la même manière, étant toutefois précisé que la vente prévue a été

			réalisée (60 KE env. pour le terrain Alix).
Autofinancement		60 100.05	En conséquence, nous avons réalisé un autofinancement essentiellement lié à la vente du terrain.
Investissement			Les développements généraux concernant cette partie n'offrent que peu d'intérêt car le budget s'exécute essentiellement en fonctionnement. Il ne s'agit ici que d'écriture d'ordre constatant des stocks (Cf. le détail dans les pièces annexes)

II. Exécution budgétaire

L'exécution du budget annexe économique, voté par chapitre, s'est effectuée ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture de l'exercice 2014	- 30 418.76	306 819.14
Part affectée à l'investissement 2015	30 418.76	
Compte administratif 2015		
Recettes	3 534 548.76	3 612 025.80
Dépenses	3 601 382.45	3 551 925.75
Résultat de l'exercice 2015	- 66 833.69	60 100.05
Résultat de clôture de l'exercice 2015	- 97 252.45	336 500.43

Annexe : *Compte administratif (synthèse explicative détaillée)*

Principales remarques

Bernard DANET indique à Cyril JAN que l'essentiel des travaux consiste en la mise aux normes de quai de bus, seule la pose des abris incombant à Vannes agglomération.

Vincent BECU estime que la réalisation d'une seule vente constitue un résultat un peu léger alors que l'on souhaite agrandir la réserve foncière. Il se demande quelles actions sont menées pour vendre des terrains.

Raymonde BUTTERWORTH lui répond que les contacts sont plus nombreux mais les projets achoppent surtout sur le financement des banques qui ne suit pas. Mais les contacts intéressants reprennent.

Bernard DANET considère pour sa part que ce n'est pas en formulant des incantations que l'on va accélérer les ventes dans un contexte économique globalement difficile. Raymonde BUTTERWORTH ajoute que les derniers terrains sont parfois les plus difficiles à vendre. Cyril JAN et Vincent BECU en tirent la conclusion que les prix devraient peut-être être revus à la baisse. Raymonde BUTTERWORTH tempère cette approche en rappelant la nécessité de rester équitable à l'égard des récents acquéreurs. Cyril JAN estime que c'est le marché qui crée le prix. Raymonde BUTTERWORTH et Bernard DANET jugent que le prix ne constitue pas le critère unique et rappelle une nouvelle fois le poids des banques dans la décision.

Vincent BECU estime que la prochaine modification du plan local d'urbanisme va renforcer cette situation. Le maire lui répond alors que la portée de cette modification est indifférente puisqu'elle a pour objet de renforcer l'appareil commercial du bourg et non d'empêcher le développement des autres activités au Sud. Vincent BECU considère toutefois qu'il conviendrait de s'orienter vers un portage plus ambitieux et plus cohérent de la politique générale menée actuellement.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à :

*** Sous la présidence du maire, arrêter le compte de gestion du receveur municipal et lui donner quitus ;**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 6

*** Sous la présidence du premier adjoint, le maire étant sorti de la salle :**

- constater les identités de valeurs votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;
- arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 6

Délibération du 29 mars 2016

16-17. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2015 – Commune

Laurent LE BODO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

<i>a</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	767 991.92
<i>b</i>	Résultat antérieur reporté	
<i>c = a+b</i>	<i>Capacité d'autofinancement</i>	767 991.92

II. Besoin de financement de la section d'investissement

<i>d</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	5 251.26
<i>e</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	121 641.96
<i>f = d+e</i>	Résultat global à reporter	126 893.22
<i>g</i>	Résultat des restes à réaliser (engagements)	- 671 247.62
	<i>dont dépenses</i>	1 233 979.12
	<i>dont recettes</i>	562 731.50
<i>h = f+g</i>	Résultat global	- 544 354.40
<i>i = h si <0</i>	<i>Besoin de financement</i>	544 354.40

III. Affectation du résultat

<i>j</i>	Au financement de l'investissement	767 991.92
<i>k = c-j</i>	En report à nouveau en fonctionnement	

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2015 dans les conditions précitées.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 6

Délibération du 29 mars 2016

16-18. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2015 Assainissement

André GUILLAS lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

<i>a</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	115 614.90
<i>b</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	
<i>c = a+b</i>	<i>Capacité d'autofinancement</i>	115 614.90

II. Besoin de financement de la section d'investissement

<i>d</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	- 40 271.03
<i>e</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	- 158 242.59
<i>f = d+e</i>	Résultat global à reporter	- 198 513.62
<i>g</i>	Résultat des restes à réaliser (engagements)	112 175.05
	<i>dont dépenses</i>	
	<i>dont recettes</i>	112 175.05
<i>h = f+g</i>	Résultat global	- 86 338.57
<i>i = h si <0</i>	<i>Besoin de financement</i>	- 86 338.57

III. Affectation du résultat

<i>j</i>	Au financement de l'investissement	115 614.90
<i>k = c-j</i>	En report à nouveau en fonctionnement	

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2015 dans les conditions précitées.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 6

Délibération du 29 mars 2016

16-19. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2015 Economique

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

<i>a</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	60 100.05
<i>b</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	276 400.38
<i>c = a+b</i>	Capacité d'autofinancement	336 500.43

II. Besoin de financement de la section d'investissement

<i>d</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	- 66 833.69
<i>e</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	- 30 418.76
<i>f = d+e</i>	Résultat global à reporter	- 97 252.45
<i>g</i>	Résultat des restes à réaliser (engagements) <i>Néant car dépenses réalisées en fonctionnement</i> <i>Néant car recettes réalisées en fonctionnement</i>	
<i>h = f+g</i>	Résultat global	- 97 252.45
<i>i = h si <0</i>	Besoin de financement	97 252.45

III. Affectation du résultat

<i>j</i>	Au financement de l'investissement	97 252.45
<i>k = c-j</i>	En report à nouveau en fonctionnement	239 247.98

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2015 dans les conditions précitées.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 6

Délibération du 29 mars 2016

16-20. Finances – Vote des taux d'imposition 2016

Sandrine CAINJO lit et développe le rapport suivant :

Chaque année, l'assemblée est appelée à se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition des impôts locaux directs.

En 2014, la municipalité avait pris l'engagement de trouver un point d'équilibre entre la nécessité de maintenir l'effet redistributif de l'impôt, pour des raisons évidentes de justice sociale, et l'égalité nécessaire de ne pas dégrader le pouvoir d'achat des ménages.

Même si nous nous étions alors interrogés sur les mesures à prendre au regard de la chute des dotations de l'Etat, dont souffrent de très nombreuses collectivités, il nous était finalement paru encore possible de maintenir les taux à leur niveau actuel, en veillant toutefois à maîtriser plus fortement nos dépenses de gestion, tout en maintenant la réponse apportée par le service public local aux aspirations et besoins des Plescopais.

Cette année, cette chute des dotations semble se renforcer encore.

Pour autant, et sans remettre en cause les grands équilibres budgétaires de la commune ou encore la qualité du service apporté aux Plescopais, il nous semble toujours possible de maintenir les taux d'imposition. C'est en tout cas sur cette base que nous avons construit le budget.

Principales remarques

Le maire ayant souligné le respect de l'engagement prix de maintenir les taux, Cyril JAN indique qu'il aurait préféré une baisse compte tenu du niveau élevé de l'imposition à Plescop. Le maire lui rappelle qu'une politique fiscale ne se juge pas que sur les taux. En l'occurrence, compte tenu de la baisse des dotations, il juge que le maintien des taux est souhaitable alors la proposition d'une baisse serait de nature démagogique.

Bernard DANET ajoute que l'on se situe dans la moyenne et que, globalement, les écarts d'imposition des ménages restent relatifs. Cyril JAN rappelle alors la hausse nationale des bases et Bernard DANET lui répond par la perte des dotations de l'Etat (-500 KE env.) que ne compense nullement cette hausse. Vincent BECU considère qu'il est normal que les dotations baissent pour que tous participent à l'effort de redressement des comptes publics et que, d'ici 2020, les taux d'imposition pourront baisser puisque des transferts vers Vannes aggro interviendront. Il estime qu'il faut arrêter de matraquer les citoyens. Bernard DANET souligne l'aspect démagogique de cette remarque et rappelle que ce sont les compétences « économique » et « eau et assainissement » qui seront transférées d'ici 2020, et que l'une comme l'autre font l'objet d'un budget à part qui n'est pas financé par l'impôt. Cela n'aura donc aucun impact sur les missions exercées par les communes de ce point de vue. Par ailleurs, il ajoute que les transferts comme les mutualisations ne se traduisent pas nécessairement par des baisses de coûts dans un premier temps ; ainsi Vannes aggro a-t-elle mandaté un cabinet pour recenser les fonciers économiques disponibles sur les communes, ce qui lui paraît surprenant. Cyril JAN estime que toutes les communes ne connaissent pas forcément leur foncier.

Pour conclure, Bernard DANET, rappelle à Vincent BECU que l'excédent prévisionnel de fonctionnement, plus proche jusqu'ici des 800 KE/900 KE se dégrade et que cela constitue un fait.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à :

- voter et arrêter les taux d'imposition dans les conditions suivantes :

TAXES	TAUX 2015	TAUX 2016
Taxe d'habitation	14.11 %	14.11 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.47 %	24.47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56.02 %	56.02 %

- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 6

Délibération du 29 mars 2016

16-21. Finances – Budget primitif 2016 de la commune

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

I. PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

En liminaire, et de manière générale, il est permis de considérer que les prévisions budgétaires 2016 seront tendues cette année car les besoins de la population doivent être accompagnés, et la rigidité des charges de structures est en conséquence importante, alors que, dans le même temps, le rendement de l'impôt local connaît un relatif ralentissement et les dotations de l'Etat poursuivent leur chute jusque 2017.

OBJET	REALISE	PREVU	OBSERVATIONS
Dépenses de fonctionnement hors autofinancement	4 298 296.26	4 576 969.23	Le volume des dépenses progresserait de +6.5% environ en raison principalement de l'impact en année pleine de la création de nouveaux services (social et petite enfance) qui répondent à des besoins exprimés et réels de la population. S'ajoute à cela, bien entendu, des enveloppes prudentielles que nous souhaitons épargner.
Recettes de fonctionnement	5 066 288.18	4 940 319.00	Les recettes diminueraient de -2.5% env. en raison d'une prévision basse prudentielle mais aussi de fortes incertitudes, non levées à ce jour, sur le volume de la baisse des dotations. Elles pourraient toutefois être supérieures si le rendement fiscal s'avère plus important (notamment sur les droits d'enregistrement) et si le niveau de participation de la Caf aux dispositifs tournés vers l'enfance augmente.
Autofinancement	767 991.92	363 349.77	En conséquence, l'autofinancement prévisionnel est divisé par deux au stade prévisionnel, étant précisé que nous

			nous sommes donné comme objectif d'atteindre et de dépasse les 500 KE. Nous n'aurons toutefois pas les mêmes bonnes surprises que l'an passé s'agissant des droits d'enregistrement.
Dépenses d'investissement	2 030 923.95	3 544 354.99	Elles restent à un niveau très important cette année, étant précisé que près de la moitié de ces dépenses est consacrée à l'enfance (espace multifonctions, maison de l'enfance).
Recettes d'investissement	2 036 175.21	3 544 354.99	Le niveau des subventions est relativement modéré cette année (19% env.). Ce fait, ajouté à la baisse de l'épargne, devrait générer un emprunt d'équilibre de l'ordre de 680 KE que nous ne réaliserons évidemment pas dans cette proportion mais auquel s'ajoutera une avance remboursable de la Caf de 150 KE.

Voici, en conséquence le projet de budget primitif élaboré dans l'esprit défini lors du débat d'orientations budgétaires, étant précisé qu'il s'agit d'un acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, globalisé le cas échéant, à l'exception de l'article 657 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2016
011	Achats et variations de stocks	940 539,00
60	Achats et variations de stocks	438 680,00
61	Prestations de services	313 920,00
62	Services extérieurs	167 239,00
63	Impôts et taxes	20 700,00
012	Charges de personnel	2 934 400,00
65	Autres Charges de gestion courante	506 150,23
	657 Dont subventions	375 400,23
66	Charges financières	23 580,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00
042	Ecritures d'ordre entre sections	147 000,00
014	Atténuation de charges	20 300,00
023	Virement en section d'investissement	363 349,77
Total dépenses		4 940 319,00

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2016
013	Atténuation de charges	56 300,00
70	Produits des services	594 520,00
73	Impôts et taxes	3 192 571,00
74	Dotations	996 622,00
75	Autres produits de gestion courante	39 900,00
77	Produits exceptionnels	13 500,00
Total recettes		4 940 319,00

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME
(PRESENTATION)**

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2016
47	Agenda d'accessibilité programmée	9 880,00
48	Informatique mairie	10 100,00
50	Sécurité des bâtiments	12 918,00
51	Acquisition de terrains	62 515,30
52	VRD	396 223,81
54	Restructuration du bourg	178 530,00
55	Atelier des services techniques	11 920,00
57	Mairie	61 069,63
58	Logement social	40 000,00
61	Ecole RG Cadou	18 112,80
64	Ecole F Dolto	65 585,83
69	Stade municipal et som n°1 Salle verte	14 371,82
76	Eglise et chapelles	3 054,00
78	Complexe polyvalent R Le Studer	1 900,00
80	Restaurant scolaire	42 752,00
81	Equipement urbain et locaux publics	24 936,00
82	Espaces verts	65 258,00
86	Equipements périscolaires	171 658,64
88	Salles polyvalentes 1 et 2	15 300,00
120	Bibliothèque médiathèque	21 463,78
125	Espace enfance multifonctions	1 701 685,38
ONA	Opérations non affectées	615 120,00
Total dépenses		3 544 354,99

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2016
51	Acquisition de terrains	
52	VRD	18 000,00
54	Restructuration du bourg	10 000,00
57	Mairie	5 633,00
82	Espaces verts	7 700,00
86	Equipements périscolaires	48 100,00
125	Espace enfance multifonctions	604 098,50
ONA	Opérations non affectées	2 850 823,49
Total recettes		3 544 354,99

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (VOTE)

V. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2016
16	Remboursement d'emprunts	103 960,00
20	Immobilisations incorporelles	109 352,83
21	Immobilisations corporelles	272 330,59
23	Immobilisations en cours	2 500 645,57
020	Dépenses imprévues invest	10 000,00
040	Opérations d'ordre entre les sections	46 906,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	501 160,00
Total dépenses		3 544 354,99

VI. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2016
10	Dotations Fonds divers réserves	1 036 991,92
13	Subventions d'investissement	524 131,50
16	Emprunts et dettes assimilées	827 128,58
001	Résultat reporté	126 893,22
021	Virement de la section de fonctionnement	363 349,77
024	Produit des cessions	17 700,00
040	Opérations d'ordre entre les sections	147 000,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	501 160,00
Total recettes		3 544 354,99

II. QUELQUES DONNEES COMPLEMENTAIRES

A. Ratios d'équilibre

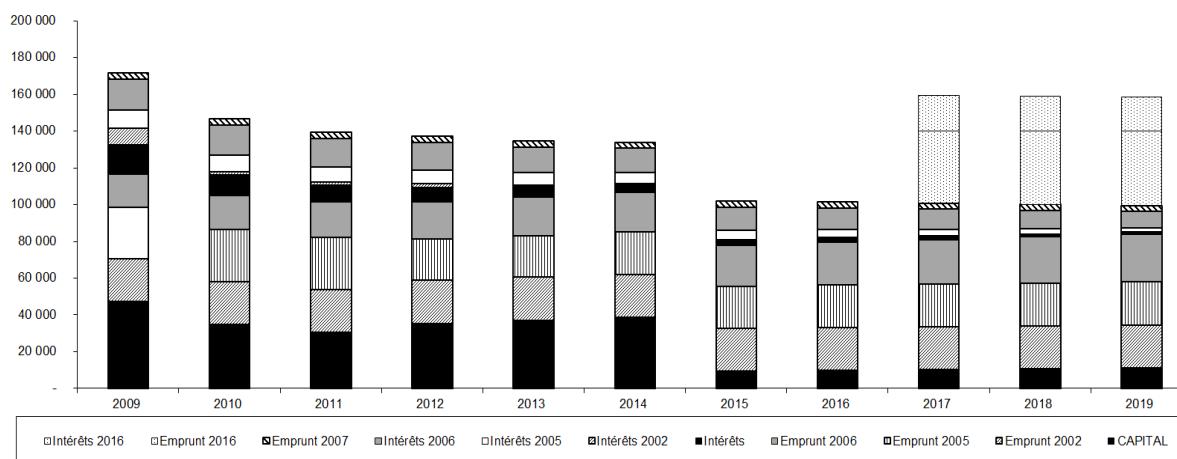
Au-delà des ratios évoqués lors du débat d'orientations budgétaires, qui nous paraissent plus pertinents pour apprécier la réalité d'une situation financière, voici les ratios légaux :

	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	BP 16
Nombre d'habitants	4770	4775	4793	4808	4828	4949	5259	5546
Dépenses réelles de fonctionnement en euros/habitant	616,93	651,75	689,5	724,57	772	774	786	784
Produits des impositions directes en euros/habitant	368,21	407,17	443,74	475,14	500	522	509	492
Recettes réelles de fonctionnement en euros/habitant	825,13	852,3	919,51	1003,2	1005	981	957	879
Dépenses d'équipement brut en euros/habitant	283,39	635,02	669,13	803,81	409	229	360	528
Encours de dette en euros par habitant	309,41	252,21	251,27	226,66	198	166	137	111
DGF en euros par habitant	216,19	207,64	209,23	200,65	192	171	133	89
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	61,07	63,06	63,29	65,72	65,35	66,58	67,45	67,50
Dépenses de fonctionnement + rbt de dettes /recettes réelles de fonctionnement	78,37	79,79	77,97	74,83	77,58	80,28	83,13	91,34
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	34,35	74,51	72,77	80,12	40,85	25,55	37,95	60,11
Encours de dette /recettes réelles de fonctionnement	37,3	36,3	27,33	22,59	19,79	17,07	14,38	12,67

Remarque : les courbes prévisionnelles (au stade des budgets) sont différentes des courbes réalisées (au stade du compte administratif). La population prise en compte pour le calcul du ratio dans la maquette budgétaire est la population totale, y compris la population fictive en cas de recensement complémentaire intermédiaire. Les chiffres ici mis à jour intègrent l'ensemble de la dette (Sdem et avances remboursables compris).

B. Profil d'extinction de la dette actuelle

Le profil de la dette serait donc une extinction progressive jusque 2019, avec une reprise en réhausse dès 2017 comprenant un emprunt de 650 KE mobilisé en 2016 auquel s'ajouterait une avance remboursable de la Caf 56 de 150 KE.



Toutefois, ce niveau d'emprunt pourrait ne pas être réalisé s'il apparaît d'éventuels lissages.

C. Engagements pluriannuels

Comme chaque année, ce budget tient compte des dépenses effectivement réalisées dans l'année, ainsi que celles "engagées" en cours d'année mais qui peuvent être réalisées sur un ou plusieurs exercices. Il importe toutefois de donner une vue actualisée des autorisations de programme / crédits de paiements en cours et qui méritent d'être modifiées ou précisées à cette occasion pour donner une vue complète des décisions budgétaires prises par l'assemblée.

N°	Objet	Pg	Art.	PROG.	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2012-1	Voirie	52	2315	1 950 540		785 039,59	295 500,00	330 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
2014-2	Rénovéclair	52	2315	156 727		2 986,63	79 740,00	37 000,00	37 000,00		
2013-3	Classe numérique-Cadou	61	2183	27 822		20 821,64	7 000,00				
2013-3	Classe numérique-Dolto	64	2183	15 667		8 667,17	7 000,00				
2014-4	Espace enfance multifonctionnel	125	2313	1 843 362	31 367,05	54 309,23	1 701 685,38	56 000,00			
2015-5	Médiathèque fonds documentaire	120	2188	109 531		18 530,99	18 000,00	17 000,00	16 000,00	25 000,00	15 000,00
2016-6	Agenda Accessibilité programmée	47	2313	34 320			9 880,00	13 000,00	11 440,00		

Annexe : Budget primitif 2016 – Listes des acquisitions de matériel et des travaux en régie – Marchés publics

Principales remarques

Après les explications apportées par Bernard DANET, Cyril JAN estime démagogique d'annoncer une dépense de 1,6 M€ en faveur de l'enfance car l'espace multifonctions ne sera pas réservé aux enfants. Le maire, Bernard DANET et Raymonde BUTTERWORTH rappellent que ce bâtiment a été conçu pour les enfants mais qu'il sera évidemment utilisé par des associations en soirée et le week-end afin d'en optimiser au mieux l'usage. Il reste cependant qu'il s'agit d'un équipement principalement affecté à l'enfance, notamment pour les activités sportives scolaires et pour les temps d'activités périscolaires, et qu'il est important d'en disposer. Cyril JAN précise alors qu'il ne rejette pas son utilité.

Jean Claude GUILLEMOT s'intéresse pour sa part au budget « fêtes et cérémonies » et « communication » et se demande si les réunions de quartier sont financées par ces lignes. Bernard DANET lui précise que, comme le prévoyait un programme que la majorité applique, ces réunions n'ont pour objet que de rencontrer les habitants dans un contexte apaisé où les gens peuvent s'exprimer sans contraintes, sans être exposés aux joutes verbales entre majorité et opposition. Jean Claude GUILLEMOT évoque alors que les conseillers municipaux semblaient concernés alors que l'opposition n'y avait pas été invitée. Franck DAGORNE et Raymonde BUTTERWORTH indiquent que ces rencontres n'ont pas généré de frais particuliers puisqu'aucun pot n'est organisé à l'occasion de ces réunions d'expression et le maire ajoute avec Bernard DANET que le terme impropre de « conseiller municipal » sera supprimé de cette communication pour plus de clarté, ce qu'approuve Cyril JAN. Bernard DANET indique par ailleurs que le budget communication s'apprécie également en raison des publications plus fréquentes et plus attractives en faveur de l'enfance. Dominique ROGAGLA rappelle que le budget constitue une enveloppe prévisionnelle et non un objectif en soi.

Vincent BECU estime dommage que ce budget s'inscrive dans la continuité de ce qui se faisait et qu'il ne fasse pas apparaître de réelle politique durable. Il regrette en particulier l'absence d'orientations fortes en matière d'énergie verte, de campagnes de prévention, d'actions d'éco-pâturage, de glanage ; il regrette notamment que le « vivre ensemble » n'apparaisse pas dans ce budget qui ne prévoit pas de barbecues collectifs. Sur un autre plan, il ne relève pas d'actions suffisamment fortes pour développer le centre-bourg, notamment par du portage immobilier qui permettrait d'accueillir de nouveaux commerces. Il en conclut que ce budget, dont la construction

n'est pas discutée directement avec les citoyens, ne favorise pas la démocratie vivante et annonce qu'il votera donc contre.

Pour sa part, Cyril JAN s'interroge sur l'embauche des personnes handicapées. Bernard DANET lui répond qu'un recrutement a récemment eu lieu à l'occasion d'un départ en retraite mais qu'aucun postulant ne portait de handicap. Cyril JAN le regrette car la commune de Plescop possède des bâtiments adaptés. Dominique ROGALA l'approuve mais constate que l'on ne peut forcer personne à postuler. Bernard DANET indique qu'il n'est par ailleurs pas prévu de nouvelles embauches mais indique avec Raymonde BUTTERWORTH qu'il est recouru aux services d'ESAT (établissements spécialisés) pour développer ces insertions. Vincent BECU rappelle que c'était l'idée qu'il avait développée depuis deux ans. Bernard DANET lui répond qu'il ne suffit pas de dire les choses mais qu'il faut aussi les faire ; et la commune les fait. Nathalie GIRARD conclut ce point en indiquant qu'elle préfère le terme « personne porteuse de handicap », ce que chacun approuve.

Par la suite, Bernard DANET revient sur les déclarations de Vincent BECU et lui précise que le portage immobilier n'est possible, dans les circonstances actuelles, que si apparaît un réel projet. Ce à quoi Vincent BECU répond que c'est le chien qui se mord la queue. S'agissant des énergies vertes, Bernard DANET indique à Vincent BECU que seuls les tarifs jaunes font l'objet d'une libéralisation et que, dans le cadre des négociations ainsi ouvertes, la commune recourt à l'énergie verte pour alimenter la station d'épuration et le restaurant scolaire. Vincent BECU estime alors que les orientations de la COP 21 ne se retrouvent pas dans les chiffres du budget communal et considère que la commune pourrait s'inspirer de la démarche engagée par la ville de St Avé. Bernard DANET lui répond que la commune a pour habitude de travailler à son échelle et que l'exemple avéen n'est pas forcément la meilleure illustration car il s'agit d'un projet privé.

Toujours sur la dimension durable du budget, Jean Louis LURON relève que la commune a choisi le pragmatisme en intervenant à l'échelle de ses moyens ; il rappelle que le budget, outre les actions déjà développées, prévoit notamment le changement de fenêtres et de portes à l'école Dolto qui apporteront de la qualité énergétique et du confort aux utilisateurs, ce qui n'est pas neutre. Il note que cela n'apparaît manifestement pas suffisant pour certains...

André GUILLAS relève que Vincent BECU dit des choses mais il considère que ses interventions seraient plus utiles en commission pour être discutées et travaillées. Il relève à ce titre qu'un travail utile peut intervenir en commission et que l'opposition y a sa place. Il revient à ce stade sur de récentes déclarations intervenues dans la presse qu'il estime insultantes car il n'a jamais méprisé l'opposition ni considéré qu'elle était constitué de sous-élus.

Cyril JAN estime pour sa part que le débat est clos puisque le maire a répondu sur ce point dans la presse et que son groupe a en conséquence retiré cette question orale. Il revient en revanche sur la question du développement durable et considère que l'espace multifonctions n'est pas un modèle durable avec le béton que le constitue. Il regrette à ce stade que ces observations ne soient pas prises en compte, notamment pour la rénovation de la maison de l'enfance dont il demande officiellement la communication du cahier des charges. A ce sujet, il propose également ses services pour trouver des entreprises susceptibles d'intervenir sur la maison de l'enfance puisque la commune éprouve des difficultés à en trouver. Bernard DANET ne voit pas d'obstacles à ce qu'une aide soit apportée par un élu mais il lui rappelle que son activité professionnelle risque de créer un mélange des genres ; il souhaiterait donc en conséquence que cette aide se limite à donner des noms et références puisque, comme l'indique Aminata ANDRE, il n'est pas interdit aux entreprises de venir vers la commune. A ce sujet, Bernard DANET rappelle qu'un appel d'offres avait été lancé en 2013 qui est resté infructueux.

Revenant au budget, le maire estime que, d'une manière générale, il est des débats qui ont plus leur place en commission et, à sa connaissance, lorsque des propositions raisonnables sont formulées, elles sont prises en compte. Jean Claude GUILLEMOT considère pour sa part qu'il est difficile de formuler des propositions en commission des finances compte tenu de la masse de chiffres difficile à assimiler dans un premier temps.

Le maire comprend cette position s'agissant de nouveaux élus qui découvrent le fonctionnement municipal mais indique que les élus les plus aguerris sont en capacité d'émettre un avis. Il ajoute que le débat d'orientations budgétaires comprend énormément d'informations qui laissent le temps d'appréhender la situation.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à :

- **approuver les autorisations de programme et les crédits de paiements précités ;**
- **voter par nature et par chapitre (globalisé le cas échéant), à l'exception du c/ 657 voté par article, et arrêter le budget primitif principal de la commune ;**
- **approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel et de travaux en régie joint en annexe et prendre acte de la liste des marchés publics signés l'an passé qui sera publiée par voie d'affichage ainsi que sur le site internet de la commune ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 19 Contre : 1 Abstention : 5

Délibération du 29 mars 2016

16-22. Finances – Budget primitif 2016 Assainissement

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, globalisé le cas échéant, s'équilibre ainsi qu'il suit pour 2016 :

A. Synthèse générale

En liminaire, et de manière générale, il est permis de considérer que les prévisions budgétaires 2016 seront plus serrées cette année car les charges de structures progressent (la station d'épuration a désormais 12 ans) et les recettes se tassent, qu'elles soient régulières (la redevance progresse assez faiblement) ou fluctuantes en fonction du développement de la commune (la participation pour le financement de l'assainissement collectif diminue sévèrement).

OBJET	REALISE	PREVU	OBSERVATIONS
Dépenses de fonctionnement <i>hors autofinancement</i>	415 901.25	433 095.00	Globalement, les dépenses connaîtraient une hausse de 4% mais cette hausse est en partie prudentielle (en cas de réparations sur la station d'épuration) et comprend également un abondement de la ligne des dépenses imprévues à hauteur de 10 KE (2,3%).
Recettes de fonctionnement	531 516.15	508 000.00	La baisse des recettes (-4.4%) est nette et s'explique par une faible progression de la redevance (si la baisse de consommation en eau se confirme) et surtout un très faible rendement de la participation pour raccordement (20 KE) en l'absence de projets d'envergure.
Autofinancement	115 614.90	74 905.00	En conséquence, l'autofinancement prévisionnel sera faible, étant précisé que l'intention est d'atteindre les 100 KE.
Dépenses d'investissement	591 410.80	581 082.62	Le niveau de dépense d'investissement reste très important mais comprend des travaux conditionnés à l'octroi de subventions complexes à obtenir cette année ou liés à des choix d'aménagement qui ne sont pas encore arrêtés.
Recettes d'investissement	392 897.18	581 082.62	Les recettes se situeraient également à un niveau élevé et comprendraient notamment un report important de subventions à percevoir (112 KE). Un emprunt d'équilibre de 40 KE est inscrit qui ne devrait pas être réalisé.

Voici, en conséquence le projet de budget primitif élaboré dans l'esprit défini lors du débat d'orientations budgétaires, étant précisé qu'il s'agit d'un acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, globalisé le cas échéant, à l'exception de l'article 657 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2016
011	Achats et variations de stocks	105 045,00
60	Achats et variations de stocks	38 810,00
61	Services extérieurs	58 290,00
62	Autres services extérieurs	7 945,00
012	Charges de personnel	127 250,00
65	Autres charges de gestion courante	5 600,00
66	Charges financières	4 700,00
67	Charges exceptionnelles	5 500,00
042	Opérations d'ordre entre sections	145 000,00
014	Atténuation de produits	30 000,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	74 905,00
Total dépenses		508 000,00

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2016
70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	393 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	115 000,00
Total recettes		508 000,00

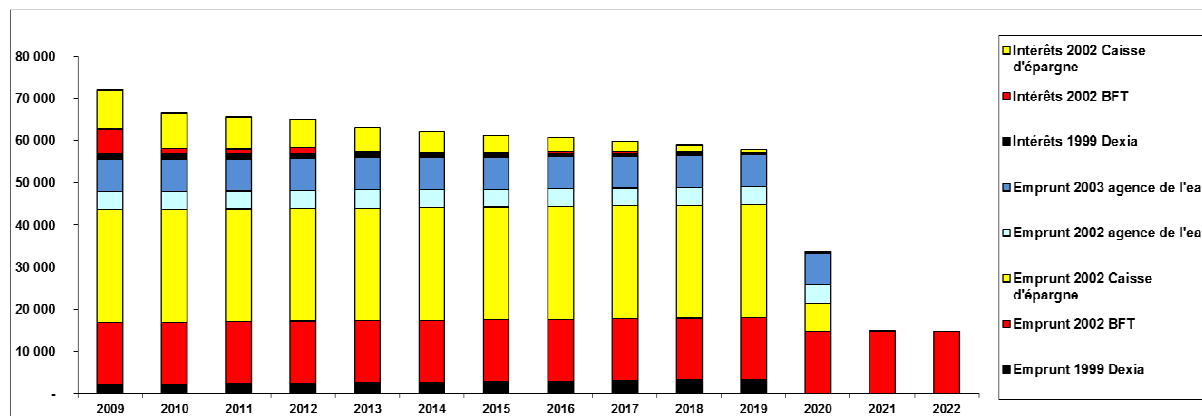
III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2016
16	Remboursement d'emprunts	56 932,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	9 535,00
23	Immobilisations en cours	191 102,00
040	Opérations d'ordre entre sections	115 000,00

001 Résultat antérieur reporté	198 513,62
Total dépenses	581 082,62

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2016
10	Dotations, fonds divers réserves	115 614,90
13	Subventions d'investissement	205 025,05
16	Emprunts et dettes assimilées	40 537,67
040	Opérations d'ordre entre sections	145 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	74 905,00
Total recettes		581 082,62

B. Profil d'extinction de la dette actuelle

Le profil de la dette serait donc une extinction progressive jusque 2019, l'emprunt d'équilibre (40 KE) ne devant logiquement pas être mobilisé en 2016.



Il est rappelé qu'un état complémentaire précise l'équilibre du Spanc.

Par ailleurs, l'autorisation de programme/crédit de paiement existante est revue ainsi, étant précisé que les travaux de réhabilitation des canalisations d'assainissement du centre ne seront pas réalisés cette année si nous n'obtenons pas les subventions afférentes :

N°	Objet	Pg	Art.	PROG.	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2016-1	Assainist 2016	16	2315	553 750			163 750,00	150 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00

Annexe : Budget annexe 2016 – Etat complémentaire relatif au SPANC – Programme d'acquisition de matériel

Principales remarques

Après les développements de Bernard DANET, Vincent BECU s'étonne de la suppression des 90 KE destinés à la desserte en assainissement du secteur de Kerluherne Il alors qu'elle était envisagée lors du débat d'orientations budgétaires. Bernard DANET lui indique qu'il s'agit justement de la différence majeure entre le DOB et le budget ; le premier constitue une lecture possible à moyen terme (une étude prospective) et l'autre une décision (le vote de crédit). Il rappelle qu'il a déjà été annoncé que ce sujet ferait l'objet d'une délibération débattue et votée à part, en toute transparence, quand tous les éléments de discussions seront connus.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à :

- approuver l'autorisation de programme et les crédits de paiements précités ;
- voter par chapitre et par nature et arrêter le budget primitif annexe "assainissement" 2016 ;
- approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 19 Contre : 1 Abstention : 5

Délibération du 29 mars 2016

16-23. Finances – Budget primitif 2016 Economique

Laurent LE BODO lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, s'équilibre ainsi qu'il suit en 2016 :

Globalement, ce budget constitue un budget de transition comprenant une vente significative de terrain (148KE) et un report de 239 KE équilibrant largement les prévisions de dépenses constituées dans l'immédiat de divers travaux d'amélioration de la signalétique.

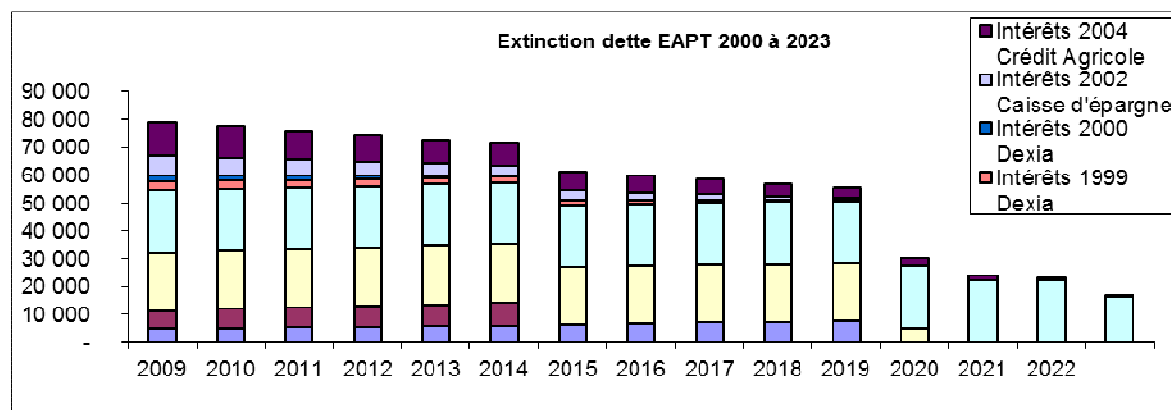
I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2016
011	Achats et variations de stocks	74 811,00
60	Achats et variations de stocks	74 811,00
66	Charges financières	10 010,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 551 925,75
023	Virement à la section d'investissement	344 618,23
Total dépenses		3 981 364,98

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2016
70	Produits des services	147 756,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 594 361,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	239 247,98
Total recettes		3 981 364,98

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2016
16	Remboursement d'emprunts	50 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 594 361,00
001	Déficit reporté	97 252,45
Total dépenses		3 741 613,45

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2016
10	Dotation et réserve	97 252,45
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 551 925,75
021	Virement de la section de fonctionnement	344 618,23
Total recettes		3 993 796,43

Le budget 2016 ne devrait donc pas nécessiter de mobiliser d'emprunt, celui-ci s'avérant au demeurant peu opportun à la veille de transférer l'ensemble des espaces économiques à vannes aggro. A titre indicatif, il convient donc de préciser que le stock de la dette pourrait évoluer ainsi :



Annexe : Budget annexe 2016

Principales remarques

Vincent BECU repose la même question que celle soulevée pour l'assainissement au sujet de Kerluherne II et souligne une incohérence dans les documents annexes entre l'inscription budgétaire (74 KE) et le commentaire indicatif qui induit une somme supérieure. Bernard DANET lui répond qu'il s'agit d'une coquille et lui précise à nouveau que ce sujet fera l'objet d'une délibération spécifique en temps utile. Vincent BECU rappelle que ces sommes figuraient dans le DOB voilà deux mois et elles disparaissent désormais. Bernard DANET considère que Vincent BECU est là pour faire du buzz et que, pendant ce temps, l'équipe municipale travaille. Il maintient que des engagements existent et qu'ils peuvent être concrétisés ou pas en fonction d'éléments de réponse attendus de Vannes agglo mais les parties ne peuvent prendre des positions unilatérales.

Vincent BECU maintient pour sa part que le DOB contenait les éléments supprimés aujourd'hui et estime inquiétant ces changements qui donnent le sentiment de naviguer à vue. Bernard DANET indique que c'est plutôt la position de Vincent BECU qui est à géométrie variable : lors du DOB, il demande la suppression de ces lignes et, alors qu'elles sont suspendues, il s'étonne de leur absence. Vincent BECU répond que, au contraire, c'est l'équipe municipale qui ne sait pas où elle va. Le maire lui précise que ce qui est important, c'est le budget soumis à l'appréciation des élus lors de la présente séance. Vincent BECU tient de nouveau à souligner l'incohérence qui consiste à dire que les accords sont valables et à ne pas en tirer les conclusions dans le budget. Bernard DANET reprecise que c'est justement parce que rien n'est décidé à ce sujet que rien n'est inscrit et que l'ensemble fera l'objet d'une délibération spécifique.

Dominique ROGALA ajoute que les récentes réformes législatives jettent le trouble et que la commune n'est plus toute seule à décider ; il lui faut connaître la position de Vannes agglo sur le devenir des zones d'activités. Vincent BECU juge que c'est le discours qu'il tenait depuis le début. Bernard DANET réfute cette affirmation et rappelle une nouvelle fois la différence entre un DOB et le vote du budget.

Pour sa part, Cyril JAN rappelle qu'il a toujours été contre le projet de Kerluherne II car personne ne connaît la mesure de l'engagement de la commune dans une situation aussi instable. En tout cas, il ne lui semble pas retrouver l'esprit de l'équipe précédente. Bernard DANET approuve cette dernière observation en considérant que si l'équipe précédente avait été là, la route desservant ce secteur au développement incertain serait déjà réalisée. Il conclut en rappelant que le souhait de l'équipe municipale de débattre spécifiquement de ce sujet constitue un signe de transparence.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre et par nature le budget primitif annexe économique ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 19 Contre : 6 Abstention : 0

Délibération du 29 mars 2016

16-24. Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2016

Les élus membres de l'exécutif d'associations ne participent ni aux débats ni au vote : Serge LE NEILLON, Sandrine CAINJO, Jean Claude GUILLEMOT

Franck DAGORNE lit et développe le rapport suivant :

Malgré la chute des dotations de l'Etat que la commune subit doublement, et consciente que les associations participent à l'attractivité socio-économique et culturelle du territoire et qu'elles rendent par ailleurs des services de qualité à ses habitants, la municipalité a souhaité maintenir un niveau significatif son soutien au monde associatif, ainsi qu'aux structures de solidarité sociale de la commune. Outre la subvention sociale de 85 000 € accordée au centre communal d'action sociale, les enveloppes suivantes sont prévues :

	290 400,23
EDUCATION	
Conventions de partenariat	
Convention OGEC	134 898,42
Convention de partenariat / temps d'activités périscolaires	
Entente sportive Tennis	2 800,00
Entente sportive Basket Ball	2 500,00
Petra Neue	2 500,00
Plescophonie	6 500,00
Allocations d'activités	
Dotation par élève	
Ecole Cadou (20.20 € *175)	3 535,00
Ecole Dolto (20.20€* 135)	2 727,00
Ecole Sainte Anne maternelle (20.20€ * 105)	2 121,00
Ecole Ste Anne primaire (20.20 € * 141)	2 848,20
Dotation par équivalent classe	
Ecole Cadou (838 € * 175/25)	5 866,00
Ecole Dolto (838 € *135/25)	4 525,00
Ecole Sainte Anne maternelle (838 € *105/25)	3 519,60
Ecole Sainte Anne primaire (838 € *141/25)	4 726,32
Allocations de fournitures scolaires	
Ecole de Plescop (44,91 €)	
Ste Anne (enfants : 246*44.91 €)	11 047,86
Ecoles extérieures (44.91 €)	
Ecoles de Vannes	
Ecole Saint Guen (2)	89,82
Ecole Saint Patern (3)	134,73
Ecole du Sacré Cœur (8)	359,28
Ecole Nicolazic (7)	314,37
Ecole Sainte Marie (1)	44,91
Ecole Rohan (2)	89,82
Ecole Calmette (2)	89,82
Ecole Kerniol (3)	134,73
Ecole Jean Moulin (1)	44,91
Ecole Pierre René Rogue (1)	44,91
Ecole Saint Jehanne d'Arc (2)	89,82
Ecoles de St Avé	
Ecole Notre Dame de Saint Avé (2)	89,82
Ecole de Séné	
Ecole A. Guyomard (1)	44,91
Ecole de Mériadec	
Ecole Saint Gilles (5)	224,55
Ecole Ploeren	
Ecole Ker Anna (2)	89,82
Subventions aux associations scolaires	
Associations de Plescop	
Amicale laïque	415,42
Amicale laïque (location de barnums)	320,00
APEL école Sainte Anne	340,34
Foyer Socio-Educatif du Collège de Plescop	200,20
Participation action Prévention routière	95,00
CULTURE ET ACTIONS DE COMMUNICATION	
Associations de Plescop	
Amis de la Chapelle Saint Hamon	270,00
Amis de Notre Dame de Lézurgan	270,00
Amzer'zo	200,00
Art des Mains, Détente et Relaxation	270,00
Art Floral	270,00
Association Boullig Ruz	100,00
Au bonheur des mains	200,00
Chorale Harmonie	330,00
Danse et Culture bretonne	270,00
Dihun Santez Anna Pleskob	200,00
Eveil pour deux mains	270,00
Familles rurales	4 500,00
Jazz O'Camélias	195,00
Partenariat Jazz O'Camélias (Jazz in Plescop)	5 100,00
Partenariat Théâtre (400 € par accueil et 3 accueils maximum par an)	1 200,00
Pétra Neue (Roué Waroch)	3 700,00
Pétra Neue (20 ans du Roué Waroch)	950,00
Pétra Neue (Fête musique)	3 750,00
Petra Neue (Partenariat)	6 670,00
Plescophonie (fête de la musique)	1 200,00
Plescophonie (total)	17 600,39
Plescop-Nisipari	270,00
Plescop-Nisipari (jumelage : 25 ans : 50% du coût prévisionnel: solde)	534,26
Pompiers feux de la saint jean	170,00
Potart	300,00
Scrabble and co	270,00
Théâtre à Plescop	460,00
Théâtre à Plescop (15 ans)	950,00
Associations extérieures	
Danse et Country (antenne Plescop)	270,00
Divskouarn	150,00

Ofis de la langue bretonne (charte ya d'ar brezhoneg)	600,00
Radio Bro Gwened	100,00
Ar redadeg	200,00
Lutig (organisation des camps ubapar)	100,00
ECONOMIE ET AGRICULTURE	
Associations de Plescop	
Agriculture et vie rurale	112,00
Association de Kerfontaine	94,00
Unions des commerçants, prof. libérale (P)	363,00
Associations extérieures	
AGIR de Rhuys à Lanvaux (fusion de 4 GVA)	112,00
SOCIAL	
Associations de Plescop	
Association française des ambulanciers humanitaires de Bretagne	200,00
Club du Bon temps	355,00
Courir, marcher pour donner (Aide à la manifestation)	1 000,00
Le don du sang bénévole du canton de grandchamp	255,00
Le don du sang bénévole du canton de grandchamp exceptionnelle (40 ans)	50,00
Nouvel Horizon	175,00
Amicale du personnel	260,00
Pompiers 2 mains	205,00
Unacita+ancien combattant	380,00
Associations extérieures	
Croix rouge	100,00
Les Restaurants du Cœur Les relais du Cœur	100,00
Secours Catholique délégation du morbihan	100,00
Secours Populaire Français	100,00
Banque alimentaire	100,00
Autres	
Action de solidarité	1 000,00
SPORT	
Associations de Plescop	
Aïkido	443,00
Amicale Cyclo Plescopaise	594,00
Amicale Cyclo Plescopaise (Organisation randonnée cyclos leclerc)	200,00
Basket ball	3 449,00
Boules Bretonnes	396,00
Comité des Fêtes (organisation course cycliste)	300,00
Coureurs à pieds	1 386,00
ESP Omnisports	150,00
Football	4 629,00
Football (Déplacement Région)	1 249,00
Form et Fitness	392,00
Fudo Shin (karaté)	702,00
Fudo Shin (karaté)(stage expert et sortie enfant)	150,00
Gymnastique-randonnée (ESP Section Gymnastique)	1 374,00
Handball (Déplacement Région)	5 243,00
Handball (forfait)	5 407,00
Handball (projet année 2015)	2 500,00
Judo Club Plescop ESP	699,00
Pétanque loisirs	485,00
Plescop Meucon Tennis	1 671,00
Plescop Meucon Tennis (projet jeunes sur Paris)	500,00
Qi Gong	474,00
Savate Boxe Française	1 018,00
Savate Boxe Française (Championnat d'Europe)	1 300,00
Savate Boxe Française (Déplacement Hors Région)	749,00
Tennis de Table	1 418,00
Tennis de Table (Déplacement hors Région)	1 500,00
Associations extérieures	
Association sportive du Collège (Frais de fonctionnement)	400,00
Entente morbihannaise	848,00
ENVIRONNEMENT	
Amicale de chasse Saint Hubert	100,00
Eaux et rivières	188,00
La Gaulle Vannetaise	164,00

Principales remarques

Vincent BECU juge que la commission Communication ne se réunit pas souvent et considère que l'attribution de subventions pourrait faire l'objet de critères pour permettre que les financements attribués à des associations qui n'en ont pas besoin soient redéployés vers des associations qui en manquent. Franck DAGORNE lui répond que cela est actuellement en débat et que la commission va travailler à la modélisation de critères à partir de subventions sportives.

Cyril JAN estime qu'il suffit d'étudier les bilans et les chiffres d'affaires des manifestations pour se prononcer sur l'opportunité d'octroyer ou non des financements. Bernard DANET juge ce raccourci délicat car de mauvais bilans peuvent cacher une mauvaise gestion, et inversement, ce qui amènerait à pénaliser les associations vertueuses. Cyril JAN comprend l'argument mais considère que certaines associations n'ont pas forcément besoin d'autant de financements. Bernard DANET accorde qu'il peut exister des exagérations mais précise que les matelas

financiers sont souvent pour les grosses associations qui gèrent du personnel notamment. Cela étant dit, il rappelle que la réflexion sur les critères est lancée.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et travaux » du 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à :

- **accorder les subventions et allocations dans les conditions définies ci-dessus ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature, en tant que de besoin, des conventions relatives aux modalités de versement de ces participations.**

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 29 mars 2016

16-25. Finances – Enfance – Contrat d'association avec l'école privée Ste Anne

Jean Louis LURON lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 10 mars 2015, les conseillers avaient fixé le montant de la subvention 2014/2015 versée à l'école privée Ste ANNE à 147 241.56 € pour les enfants domiciliés sur la commune de PLESCOP, soit :

- 1142.52 € par élève pour l'école maternelle (102) ;
- 232.61 € par élève pour l'école primaire (132).

Compte tenu des résultats de l'exercice précédent, et de la réglementation applicable au calcul du coût d'un élève du public, après avoir rencontré les membres du bureau de l'O.G.E.C., il est proposé de fixer la participation communale à hauteur de 134 898,42 €, pour la période 2015/2016, cette participation étant répartie ainsi :

- 945.38 € par élève pour l'école maternelle (105) ;
- 252.72 € par élève pour l'école primaire (141).

Afin d'expliquer cette inflexion de la participation, il convient de rappeler qu'il s'agit d'une enveloppe calculée selon une procédure invariante et très formelle :

- l'ensemble des dépenses de fonctionnement des écoles publiques supportées par la commune sont d'abord répertoriées (187 998,79 € en 2015 contre 177 891.42 € en 2014) puis ventilées à hauteur de :
 - 138 970,45 pour les écoles maternelles (la dépense est plus élevée en raison des frais de personnel plus importants liés à la présence des Atsem) ;
 - 49 028,34 € pour les écoles primaires.
- chaque enveloppe est divisée par le nombre total d'élèves du public (soit 147 pour l'école Dolto contre 116 l'an passé et 194 pour l'école Cadou contre 197 l'an passé) pour déterminer le coût annuel d'un élève par école (soit 945.38 € pour la maternelle publique et 252.72 pour la primaire publique) ;
- le montant unitaire obtenu est par la suite multiplié par le nombre d'élèves plescopais de chaque école.

Dès lors, on constate que l'inflexion est en l'occurrence exclusivement lié à la forte hausse des effectifs de l'école maternelle publique (+30 enfants) qui augmente dont le diviseur et réduit donc mathématiquement le coût unitaire d'un élève de maternelle. Ce coût est par ailleurs multiplié par un chiffre qui connaît lui une très faible progression (+3 élèves de maternelle privée).

Bien entendu, le raisonnement inverse a profité durant plusieurs années à l'Ogec de l'école Ste Anne.

Annexe : Tableau d'évaluation du coût d'un élève du public

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à :

- **fixer la participation communale à l'école Ste ANNE dans les conditions précitées, en précisant que l'enveloppe est versée mensuellement sur l'année civile "n" (les échéances précédant la fixation de l'enveloppe "n" sont réglées sur la base de l'enveloppe "n-1" jusqu'à fixation de la nouvelle enveloppe ; les échéances suivantes le sont sur la base de l'enveloppe "n", en intégrant, dès le premier versement, la régularisation des échéances précédant la fixation de la nouvelle enveloppe) ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 29 mars 2016

16-26. Finances – Développement – ZAC de Park Nevez – Acquisition foncière- Portage foncier par la SAS Foncière du Morbihan

Dominique ROGALA lit et développe le rapport suivant :

La révision du plan local d'urbanisme de 2013 a posé les principes généraux de développement de la commune de Plescop pour les 10 années à venir et a, dans ce contexte, validé l'option de l'aménagement du secteur de La Lande/Le Coëdic déjà initié par la révision de 2003 engagée en 1998.

Avant de mettre ces projets en application, nous avons toutefois souhaité en vérifier l'opportunité et la faisabilité, non seulement d'un point de vue technique et financier, mais également du point de vue d'une approche durable de l'urbanisme.

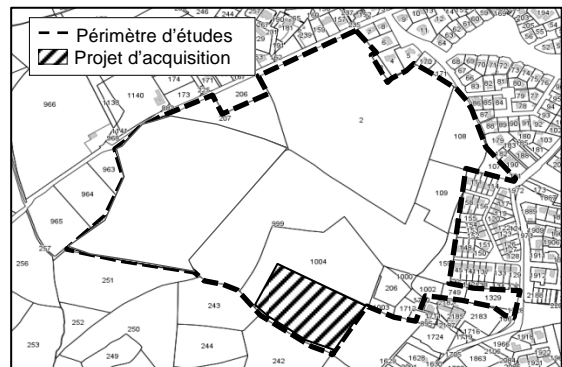
Après avoir réajusté le projet de réalisation de la Zac de Park Nevez vers une dimension plus durable, favorisant par ailleurs une accroche plus affirmée au centre-bourg, nous avons souhaité poursuivre la politique foncière engagée sur le secteur. La réussite d'un tel projet étant fortement conditionnée par la qualité et l'équilibre des négociations menées en amont avec les propriétaires, nous avons souhaité mener ces négociations dans la concertation.

Dans ce contexte, il conviendrait aujourd'hui de se prononcer sur l'acquisition d'une parcelle appartenant à l'indivision Boleis, qui devrait intervenir dès cette année, étant toutefois précisé que la commune n'a pas vocation à conserver ce patrimoine pour y réaliser des équipements publics (à l'exception de voies structurantes et d'équipements d'accompagnement de quartiers nouveaux) et qu'il apparaît dès lors plus judicieux d'organiser son portage provisoire par des professionnels aguerris. En l'occurrence, il s'agirait de la Société par Action Simplifiée Foncière Morbihan, qui a vocation à accompagner les collectivités dans le portage foncier de leurs projets, pour une durée maximum de 5 ans. En effet, les frais afférents seront ainsi supportés par les futurs acquéreurs et non les Plescopais dans leur ensemble car ils n'en seront pas nécessairement tous les bénéficiaires.

L'intervention de la cette société s'établit dans le cadre d'une promesse d'achat jointe à la présente délibération. Il y est en particulier fait mention des modalités d'interventions suivantes :

La commune, ou toute autre entité juridique pouvant se substituer à elle, s'engage :

- à acquérir la parcelle F2314, d'une emprise de 2ha 05a 02ca, à la SAS Foncière Morbihan (qui l'aura elle-même acquise auprès de l'indivision Boleis) avant le 31 décembre 2020 ;
- à acquérir ces biens moyennant un prix global calculé sur les bases suivantes :
 - 5€/m² pour les parcelles situées en zone 1Aua (20 483 m² env., soit 102 415 €)
 - 0,38€/m² pour les parcelles situées en zone humide Azh (19 m² env., soit 7.22 €)
 - à laquelle s'ajoute une indemnité de emploi de 20% pour la tranche comprise entre 0€ et 5000€, soit 1.000,00 euros, 15% sur la tranche de 5000 € à 15 000 €, soit 1500,00 €, et 10% sur le reste, soit 8742 €, soit un global de 11 242.22 euros de emploi.



auquel s'ajoute les frais d'actes, les frais financiers arrêtés à la date de la vente, les impôts et taxes assises sur le bien, la TVA non récupérable en cas de cession hors champ de la TVA ;

- au paiement des frais de fonctionnement de la SAS Foncière du Morbihan (expert-comptable, commissaire aux comptes...) correspondants à 1% du prix d'acquisition HT par an.

Annexe : *Projet de promesse d'achat*

Principales remarques

Le maire précise l'étendue de la propriété communale au sein du périmètre de la Zac et indique que la négociation avec les consorts SEVENO est engagée pour aboutir avant l'été si tout se passe bien.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la substitution de la SAS Foncière du Morbihan à la commune de Plescop pour l'acquisition foncière précitée, dans les conditions précitées ;**
- **consentir à la SAS Foncière du Morbihan une promesse d'achat annexée à la présente délibération pour l'acquisition des terrains précités, pour un montant calculé dans les conditions précitées majoré :**

- des frais d'actes (frais de notaire, droit d'enregistrement,...) ;
- des frais financiers arrêtés à la date de la vente ;
- des frais de fonctionnement de la SAS Foncière du Morbihan (Expert-comptable, commissaire aux comptes,...), 1% HT du prix d'acquisition HT par an ;
- des impôts et taxes assises sur le bien ;
- de la TVA non récupérable en cas de cession hors champ de la TVA ;

étant précisé que le rachat s'effectuera par la commune de Plescop ou toute autre entité juridique pouvant se substituer à elle, notamment dans le cadre de la réalisation de la Zac de Park Nevez ;

- préciser que la levée de l'option par la SAS Foncière du Morbihan bénéficiaire devra intervenir au plus tard avant le 31 décembre 2020 ;
- autoriser le maire à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents, et notamment la promesse d'achat au profit de la SAS Foncière du Morbihan, et l'acte authentique, ainsi que pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires dans cette affaire.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 6

Délibération du 29 mars 2016

16-27. Finances – Jeunesse – Installation d'un interphone vidéo de protection de l'école Française DOLTO – Demande de subvention au titre de la DETR 2016

Aminata ANDRE lit et développe le rapport suivant :

CONTEXTE

Dans le cadre de l'état d'urgence, la commune de Plescop souhaite renforcer les mesures de sécurité aux abords de ses établissements scolaires, de vigilance aux accès notamment à l'école maternelle Française Dolto.

PROJET

Pour accroître les mesures de sécurité aux abords de l'école maternelle Française Dolto, il est envisagé d'effectuer des travaux permettant de sécuriser l'accès à la porte principale de l'établissement par l'installation d'un système de surveillance : un ensemble d'interphone vidéo de protection qui permettra d'ouvrir en toute sécurité aux parents se présentant, en dehors de la période de dépôts et d'accueil des élèves.

COÛT DE L'OPERATION

Le montant prévisionnel de cette réalisation s'élève à 3 532,74 euros HT et se décompose de la manière suivante :

DESIGNATION	MONTANT HT
- Verrouillage sur porte principale	583,98
- Ensemble interphone vidéo	1 318,76
- Installation	1 630,00
TOTAL	3 532,74

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Equipements	3532,74	DETR	1766,37
TVA 20%	706,55	FCTVA (15,761 %)	668,15
		Part communale	1804,77
TOTAL TTC	4 239,29	TOTAL TTC	4 239,29

ECHEANCIER

- au minimum : aux vacances de printemps, dans le cas où la subvention nous serait attribuée ;
- au maximum, aux vacances d'été dans le cas où la décision d'attribution serait reçue après.

Principales remarques

Jean Louis LURON estime que ce dispositif permet d'améliorer la sécurité, notamment pour éviter que des enfants ne sortent en raison de la négligence de parents qui envoient leur enfant en retard et ne ferment pas toujours la porte.

Vincent BECU considère qu'une subvention cela reste de l'impôt et qu'il pourrait être mieux utilisé en organisant l'accès à l'école différemment. Il considère par ailleurs que le recours à ce dispositif c'est plus d'électricité donc plus de nucléaire et que l'impôt ne sert pas à financer cela.

Jean Louis LURON répond que l'on peut tout à fait être « contre » car c'est un droit en France. C'est pourquoi il est lui-même contre le fait que l'on puisse mettre en danger un enfant en ne se dotant pas d'un dispositif de sécurité nécessaire. Cyril JAN considère qu'il faut d'abord éduquer les parents avant les enfants. Jean Louis LURON répond qu'il existe un règlement, qui est rappelé, mais il constate aussi qu'une situation existe, qu'on le souhaite ou non, et qu'il faut lui apporter une solution qui n'est pas techniquement facile à apporter. Il estime toutefois que la sécurité a un prix nécessaire car ce serait une véritable catastrophe si un enfant était renversé parce que l'on n'a pas souhaité se donner les moyens.

Nathalie GIRARD pose la question du contexte de l'expression de ce besoin : est-ce lié à l'état d'urgence qui crée selon elle un climat trop anxiogène ? Jean Louis LURON répond par la négative car le besoin préexistait mais pas le financement. C'est l'état d'urgence qui a abouti à la création de ce financement dont la commune saisit aujourd'hui l'opportunité même si elle avait déjà prévu cet investissement. Bernard DANET ajoute que si un enseignant se déplace pour ouvrir ou fermer la porte d'entrée, c'est une classe qui reste sans surveillance.

Nathalie GIRARD demande alors comment cela sera présenté aux enfants. Vincent BECU considère qu'après 15 ans de Vigipirate, on peut se dispenser de tels équipements.

Jean Louis LURON indique à Nathalie GIRARD que cela ne fera pas l'objet de développements particuliers car il s'agit d'une réponse technique à un problème de sécurité purement interne à l'école. Il estime qu'il est toujours possible de critiquer telle ou telle mesure mais que le mieux est de recueillir l'avis des personnes concernées, à savoir les enseignants, les personnels de service et les parents qui ont évoqué cette question en conseil d'école.

Nathalie GIRARD le remercie de cette réponse.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et travaux » du 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à :

- **approuver le projet et le plan de financement dans les conditions précitées;**
- **à autoriser le maire à solliciter toutes les subventions possibles se rapportant à ce programme auprès des organismes publics ou privés compétents, notamment au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 24 Contre : 1 Abstention : 0

Délibération du 29 mars 2016

16-28. Institutions - Finances - Vannes aggro - Modifications des statuts - Compétence sur les abris de bus - Prise en compte d'évolutions législatives

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

Afin de tenir compte de l'évolution des compétences attribuées aux établissements publics de coopération intercommunale issues de la loi NOTRE, Vannes aggro a procédé à la modification de ses statuts par délibération du 17 décembre 2015.

Ces modifications prennent effet ainsi :

A) Compétences obligatoires

A compter du 1er janvier 2017 :

La notion d'intérêt communautaire disparaît pour les espaces d'activités économiques et Vannes aggro acquiert la pleine compétence sur la gestion de ces zones, à l'exception de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales :

1. *En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;*

A compter du 1er janvier 2018

Des compétences inexistantes, facultatives ou optionnelles deviennent obligatoires :

5. *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans le cadre de l'article L211-7 du Code de l'Environnement ; (nouvelle)*
6. *En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ; (anciennement facultative)*
7. *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ; (anciennement optionnelle)*

C) Compétences facultatives

Deux compétences sont ajoutées :

- *Réalisation d'un Schéma communautaire de développement touristique et d'un plan d'actions pluriannuel ;*
- *Développement du tourisme d'affaires, notamment par la création d'un Bureau des événements et des congrès et l'attribution de fonds de concours pour la réalisation ou la réhabilitation d'équipements publics dédiés à l'organisation d'événements dans le cadre des actions inscrites au plan d'actions pluriannuel du schéma communautaire de développement touristique.*

Dans la mesure où ces modifications revêtent un caractère purement institutionnel et ne portent pas atteinte aux intérêts essentiels de la commune de Plescop, ni d'aucune autre commune, il est proposé de se prononcer favorablement sur cette modification statutaire, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales.

Annexes : modifications des statuts

Principales remarques

Raymonde BUTTERWORTH explique à Vincent BECU qu'il s'agit ici de transferts de compétences et non de mutualisations, ce qui est différent. Ce dernier réplique de manière humoristique que le transfert de la compétence économique induira peut-être la disparition de l'adjoint aux affaires économiques. Raymonde BUTTERWORTH le rassure sur le même ton en lui précisant que les contours de sa mission sont en discussion avec le maire puis elle indique à Jean Claude GUILLEMOT que la compétence GEMAPI concerne les risques d'inondations et non pas la question des zones humides ou la distribution de l'eau (qui n'interviendra qu'en 2020).

***Vu les articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts actuels de Vannes agglo ;
Vu la délibération n°3 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 17 décembre 2015 relative à la modification des statuts ;***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- ***approuver les modifications statutaires précitées ;***
- ***donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.***

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 29 mars 2016

16-29. Personnel – Finances – Modifications du tableau des effectifs – Transformation d'emplois

Le maire lit et développe le rapport suivant :

Chaque année à pareil époque, l'assemblée est amenée à se prononcer sur l'évolution des services, qu'il s'agisse de tirer les conséquences d'adaptations organisationnelles ou de se prononcer sur la carrière ou le statut d'agents communaux.

1) Organisation du pôle espaces verts/voirie et évolution de responsabilités

Afin d'optimiser la coordination de ce pôle qui a pris de l'ampleur (9 agents permanents et 3 saisonniers), notamment en raison de l'importance des espaces à gérer, il est proposé de reconnaître le positionnement des responsables d'unité en adaptant notamment leur grade à leur fonction d'encadrement intermédiaire ainsi :

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE
1 Adjoint technique principal de 2 cl 35/35°	1 Adjoint technique principal de 1 cl 35/35°
2 Adjointes techniques 1 cl à 35/35°	2 Adjointes techniques principaux de 2 cl 35/35°

L'adjoint technique principal de 1 cl assurerait ainsi la fonction d'adjoint du responsable du pôle.

2) Résorption de l'emploi précaire et transformation d'emploi

Dans la mise en œuvre de sa politique de ressources humaines, la commune essaie constamment de veiller à :

- consolider autant que possible les postes de façon à avoisiner le temps plein ;
- prévenir le salariat précaire en nommant les agents dans un grade adéquat lorsque l'emploi acquiert un caractère permanent.

Cette année, c'est le cas :

- d'un agent intervenant à temps plein dans le secteur péri et parascolaire qu'il conviendrait de nommer dans le grade d'adjoint d'animation de 2 cl à temps complet ;
- de deux agents recrutés à temps plein dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir », intervenant, l'une, au secrétariat du service technique, et l'autre, en qualité d'animatrice à la médiathèque, qu'il conviendrait de nommer respectivement en qualité d'adjoint administratif de 2 cl et d'adjoint du patrimoine de 2 cl.

3) Avancement de grade

Par ailleurs, nous assurons d'ordinaire la promotion des agents nommés sur des très petits grades et dont l'indice se situe bien souvent en dessous du Smic lorsque les grilles ne sont pas remaniées en profondeur. Dans ce contexte, 4 agents seraient concernés dont le grade évoluerait ainsi :

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE
1 adjoint administratif de 2cl 35/35°	1 adjoint administratif de 1cl 35/35°
2 adjoints techniques de 2 cl 35/35°	2 adjoints techniques de 1 cl 35/35
1 agent social de 2cl 31/35°	1 agent social de 1cl 31/35°

4) Changement de filière et de grade

Un adjoint d'animation de 2 cl exerçant les fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) ayant réussi le concours d'Atsem, il convient donc de le nommer dans ce grade conforme à cet emploi en créant au préalable le poste d'Atsem 1 cl.

* * *

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs ainsi en conséquence :

Filière	Grade	Référence	Créé	Pourvu	Hebdo
TEMPS COMPLET			56	51	
Administrative	Directeur général des services	ALD	1	1	35:00
Administrative	Attaché principal	ALD	1	0	35:00
Administrative	Attaché	RL-CP-ML-(V)	4	3	35:00

Administrative	Rédacteur	DLP- AP	2	2	35:00
Administrative	Adjoint administratif ppal 1° cl	MT	1	1	35:00
Administrative	Adjoint administratif ppal 2° cl	RG	1	1	35:00
Administrative	Adjoint administratif 1 cl	FH-CL	2	2	35:00
Administrative	Adjoint administratif 2 cl	MLLG-NJ-MP-SS	4	4	35:00
Technique	Ingénieur	BB	1	1	35:00
Technique	Technicien ppal 2 cl	PLT	1	1	35:00
Technique	Technicien territorial	(V)	1	0	35:00
Technique	Agent de maîtrise principal	LC	1	1	35:00
Technique	Agent de maîtrise	JRi	1	1	35:00
Technique	Adjoint technique principal 1 cl	ED-DH	2	2	35:00
Technique	Adjoint technique principal 2 cl	SS-RD-JBLM-JT	4	4	35:00
Technique	Adjoint technique 1 cl	LB-PYLH-MR-CQ-MLLP	5	5	35:00
Technique	Adjoint technique 2 cl	ELB-JYLB-JM-MB-SLB-(V)	6	5	35:00
Culture	Bibliothécaire territorial	AL	1	1	35:00
Culture	Adjoint du patrimoine 2 cl	PA-CA	2	2	35:00
Sport	Educateur spécialisé des APS	DO	1	1	35:00
Animation	Animateur territorial	TC	1	1	35:00
Animation	Adjoint d'animation ppal 2 cl	(V)	1	0	35:00
Animation	Adjoint d'animation 1 cl	DB	1	1	35:00
Animation	Adjoint d'animation 2 cl	EM-JG-CLP-AJ-CB-CLNP	6	6	35:00
Médico-Sociale	Educateur de jeunes enfants ppal	KLG	1	1	35:00
Médico-Sociale	Educateur de jeunes enfants	ML	1	1	35:00
Médico-sociale	Auxiliaire puériculture 1 cl	IG	1	1	35:00
Médico-Sociale	Atsem 1° cl	CL-CN	2	2	35:00
NON COMPLET			16	14	
Technique	Adjoint technique 1 cl	MLH	1	1	32:00
Technique	Adjoint technique 1 cl	ILT	1	1	28:30
Technique	Adjoint technique 2 cl	CM	1	1	34:00
Technique	Adjoint technique 2 cl	AR	1	1	33:15
Technique	Adjoint technique 2 cl	MP	1	1	32:15
Technique	Adjoint technique 2 cl	MCN	1	1	27:45
Technique	Adjoint technique 2 cl	(V)	1	0	27:00
Technique	Adjoint technique 2 cl	ND	1	1	25:00
Technique	Adjoint technique 2 cl	MM	1	1	17:00
Médico-sociale	Auxiliaire puériculture ppal 2 cl	AJ	1	1	32:30
Médico-sociale	Auxiliaire puériculture 1 cl	(V)	1	0	28:00
Médico-sociale	Auxiliaire puériculture 1 cl	SG	1	1	25:30
Médico-Sociale	Atsem ppal 2° cl	CG	1	1	32:30
Médico-sociale	Agent social 2° classe	EG	1	1	33:30
Médico-sociale	Agent social 1 cl	CC	1	1	31:00
Médico-sociale	Agent social 2° classe	RM	1	1	19:30

Principales remarques

Cyril JAN réitère le refus de vote de son groupe sur le sujet dans la mesure où il n'est pas associé aux organismes paritaires.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 17 mars 2016, le conseil municipal est invité à :

- **créer les emplois suivants correspondant à des transformations :**

- **1 adjoint administratif 1 cl 35/35°**
- **1 adjoint technique principal de 1 cl 35/35°**
- **2 adjoints techniques principaux de 2 cl 35/35°**
- **2 adjoints techniques de 1 cl 35/35°**
- **1 agent spécialisé des écoles maternelles de 1 cl**
- **1 agent social de 1cl 31/35°**
- **1 adjoint d'animation de 2 cl 35/35°**
- **1 adjoint du patrimoine de 2 cl 35/35°**

- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents qu'il s'agisse des créations ou des mises à disposition.**

Pour : 20

Contre : 0

Refus de vote : 5

Informations générales

A) Compte-rendu de l'exercice des délégations du conseil municipal au maire

1) Marchés publics (D. n°2014-21 du 05/04/2014, § n°4) – Avenants au marché de travaux pour la construction d'un espace enfance multifonctions :

LOT	ENTREPRISE	PLUS VALUE	MOINS VALUE	OBSERVATIONS
1-VRD	Calou TP	1 033,00		Suppression de tranchées, remblais, canalisations et fourreaux PVC, mise à jour des réseaux EU/EP et gaz existants (réseaux anciens non signalés)
4-Etanchéité	AR Toitures	2466,52		Modification de l'épaisseur de l'isolant sur la dalle béton
11-Revêtements des sols	Didier Nicol		1 987,45	Remplacement du revêtement caoutchouc Suppression d'un siphon dans l'atelier cuisson
6-Menuiseries extérieures	Realu	16 000,00		Mise en place de triple vitrage thermique et gamme aluminium thermique renforcée
3-Plomberie	Sarl Atelier thermiques services	2 043,28	1025,25	<u>Plus-value</u> : raccordement sur le coffret GRDF et neutralisation de la chaufferie avant la bascule du compteur gaz GDF <u>Moins-value</u> : suppression des tubes écroui pour le raccordement gaz des chaudières
TOTAL (1)		21 542,80	3 012,70	
TOTAL (2)		18 530,10		

2) Recours juridictionnels (D. n°2014-21 du 05/04/2014, § n°16) :

PARTIE	OBJET	TRIBUNAL	DÉCISION
Préfecture du Morbihan	Contestation par la commune des arrêtés préfectoraux (2012 à 2015) supprimant le bénéfice de la fraction bourg-centre de la dotation de solidarité rurale	TA RENNES	- Annulation des arrêtés préfectoraux - Nouvelles décisions à prendre dans les 2 mois - Condamnation de l'Etat aux frais irrépétibles : 1500€
3 riverains de la rue du Stade	Contestation par les riverains du permis de construire délivré en 2014 à la société Immogolfe	TA RENNES	- Rejet du recours - Pas de condamnation aux frais irrépétibles (non demandés par la commune)

B) Agenda – Mardi 3 mai 2016, 20h30 – Réunion publique de sensibilisation de la population sur les moyens d'éviter les cambriolages avec une intervention de la Gendarmerie

Copie certifiée conforme
Le maire
Loïc LE TRIONNAIRE



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PLESCOP' at the top and '56 (Morbihan)' at the bottom, with a central emblem featuring a figure holding a staff.